



« Espace de Restitution
Grotte Chauvet »

Enjeux de territoire



Cliché J.-M. Chauvet
MCC • SRA - RA

*La grotte Chauvet porte le nom de son inventeur :
Jean-Marie Chauvet, qui, avec Eliette Brunel Deschamps et Christian Hillaire, a découvert
cette grotte ornée en 1994.*

*Le terme "Chauvet" est donc devenu générique pour désigner la grotte, son environnement
(le territoire " Chauvet"), les volets d'accompagnement (volet territorial "Chauvet")...*

*Nous utiliserons donc régulièrement ce vocable, sans jamais oublier que Chauvet est d'abord
le nom d'un homme qui a révélé un jour ce "trésor de l'humanité".*

Table des matières

Page

4	Préambule
5	Le mot de Véronique Rousselle
7	Le contexte Chauvet et les constats
9	Nos constats et interrogations
12	Les volets d'accompagnement financier
13	La notion de territoire dans le cadre de ces appels à projet
15	Les fondamentaux pour un projet approprié
15	Pilier 1 : La structuration de l'offre touristique
16	Pilier 2 : L'ingénierie culturelle et patrimoniale
17	Pilier 3 : La mise en œuvre d'une filière éducative (du primaire à l'universitaire et un dispositif de formation « tout au long de la vie »)
18	Nos propositions
18	L'hébergement
19	Ecotourisme à l'année
21	Des propositions pour changer de cap
22	L'ERGC au sein du territoire
23	La 1ère image
24	Transport
26	Comment questionner et solidariser les habitants du territoire sur le volet UNESCO ?
28	Pour conclure
32	Une nouvelle modernité
33	Conclusion

PRÉAMBULE

Ce document a été rédigé par les membres du Groupe Local « Gorges de l'Ardèche » d'Europe Ecologie Les Verts (EELV). Ce groupe local réunit des adhérents des coopérateurs et des sympathisants d'EELV.

Il est le fruit d'une réflexion collective sur le devenir de notre territoire. Par ce travail, nous souhaitons engager le dialogue avec les représentants d'EELV au niveau régional et par leur intermédiaire, favoriser des évolutions du projet, plus en accord avec les valeurs défendues par EELV.

Nous souhaitons aussi apporter une contribution – illustration au projet politique d'EELV « VIVRE MIEUX, vers la société écologique ».

Pour nous cette réflexion est aussi un support de dialogue – proposition avec la majorité départementale socialiste du Conseil Général.

Mais enfin et surtout, nous souhaitons, à partir de ce travail, attirer l'attention, l'intérêt des femmes et des hommes qui vivent sur le territoire Chauvet et qui doivent partager une conscience collective propre à induire des dynamiques de changement.

Nous sommes persuadés que "c'est le territoire qui doit porter Chauvet" et que "ce n'est pas Chauvet qui doit porter le territoire".

Ce document, à la fois critique et prospectif, ne se veut pas être « un travail d'expert », il s'agit d'un document citoyen qui a demandé un gros effort de documentation, de réflexion, de partage et de rédaction. Notre information n'est que partielle *, notre temps n'est pas toujours facile à mobiliser. Nous sommes prêts à corriger des insuffisances d'information et les erreurs d'interprétation qui pourraient en découler.

Malgré toutes ces réserves, nous sommes assez fiers du résultat auquel nous sommes parvenus, en particulier du rapprochement entre Chauvet, les questions énergétiques et la mise en cohérence avec une approche systémique du développement durable.

Merci aux membres de notre Groupe Local. Merci aux membres des groupes voisins qui se sont associés à cette réflexion. Merci à Véronique Rousselle, Conseillère régionale EELV avec qui nous avons eu plusieurs échanges au cours de notre réflexion.

Pour le Groupe Local, les animateurs,
Michel Barnaud, Hervé Ozil, Benoit Sérot

* Il s'agit d'ailleurs d'un des problèmes importants de gouvernance du grand Projet Chauvet : Il est très difficile de réunir une information un tant soit peu complète.

LE MOT DE VÉRONIQUE ROUSSELLE

Conseillère Régionale EELV

Tout d'abord, bravo, bravo pour ce travail, sa qualité, sa richesse, mais aussi pour l'engagement militant qui le sous-tend, et qui nous soutient.

Au-delà de cet « évènement », plusieurs points me semblent être à souligner : ce travail de réflexion et de proposition s'inscrit dans une histoire, celle de l'engagement des Verts d'Ardèche et de la Région : depuis la découverte de la Grotte en 1994, les militants Verts ardéchois et le Groupe des Verts à la Région se sont battus pour « un autre projet Chauvet ». La remise en cause du choix du site de l'espace de restitution a été un long combat, mené de pair avec les associations environnementales locales.

Depuis 1998, les Verts de la Région défendent une vision plus intégrée au territoire du projet Chauvet. Ils réclament de façon récurrente plus de transparence dans l'utilisation des moyens.

Nous retrouvons dans cette étude des marqueurs de notre position constante :

- sur la question des transports, notre engagement contre le projet d'autoroute « ardéchoise », cher à la droite, et pour une remise en service de la voie ferrée Le Teil – Aubenas – Ruoms.*
- sur la question de la situation sociale des travailleurs (souvent saisonniers) du tourisme, les conditions de logement, de déplacement...*
- sur l'intégration cohérente de Chauvet dans son territoire (environnemental : eau, énergie... et économique) et l'articulation avec les territoires voisins...*

La création d'un Syndicat Mixte, en 2007, aurait pu être l'occasion d'une ouverture, d'une véritable concertation sur le projet. Celle-ci a, malheureusement, fait défaut. Des choix ont été faits, une délégation de service public a été effectuée, des marchés ont été attribués, en dehors de toute implication des citoyens, et de la plupart des élus du territoire.

Cette contribution est importante pour nous, élus régionaux. Nous sommes confrontés à la gestion d'un grand nombre de dossiers ; nous avons parfois le sentiment de faire de la figuration, et que tout a déjà été décidé par quelques élus et techniciens autorisés... Un tel document constitue un socle, un support de prise de position.

Enfin trois points me paraissent essentiels :

« Ce n'est pas Chauvet qui sauvera le territoire, mais le territoire qui sauvera Chauvet ». Cette analyse est pertinente ; on s'en apercevra vite. Au-delà de l'affirmation, la dimension prospective de la réflexion est importante, la volonté d'engagement vers l'avenir, vers une 3^{ème} révolution industrielle, à notre portée... « Chauvet », territoire pionnier de la 3^{ème} révolution industrielle... Pourquoi pas ?

« Les citoyens acteurs au centre de la démocratie » : Oui, il faut bien le reconnaître, les décisions se prennent largement au-dessus des citoyens et même de beaucoup d'élus, en petits comités. Le rappel est fort, nous sommes sortis du cadre d'une démocratie représentative où les décisions sont prises de façon transparente devant les citoyens. Le rappel est fort, l'aspiration à une démocratie où les citoyens ne seraient pas des « sujets » mais des acteurs à part entière est essentielle pour sortir de la crise dans laquelle nous sommes plongés.

« Réflexions et Propositions pour Chauvet : un chantier permanent » : le travail réalisé n'est pas un document fermé, mais au contraire un travail évolutif, approfondissant la réflexion et mesurant l'écoute des élus, les progrès accomplis : un véritable travail collaboratif auquel les élus sont invités à s'associer...

Il m'a semblé que sur ces trois points, le projet Chauvet ne pouvait que progresser.

La grotte Chauvet est une merveille, je peux en témoigner car je l'ai visité. Elle vous envoûte... Des êtres humains, il y a des millénaires en ont été l'artiste, soyons ensemble l'artiste de notre territoire d'aujourd'hui pour notre avenir et l'avenir de l'humanité.

LE CONTEXTE CHAUVET ET LES CONSTATS

Le contexte



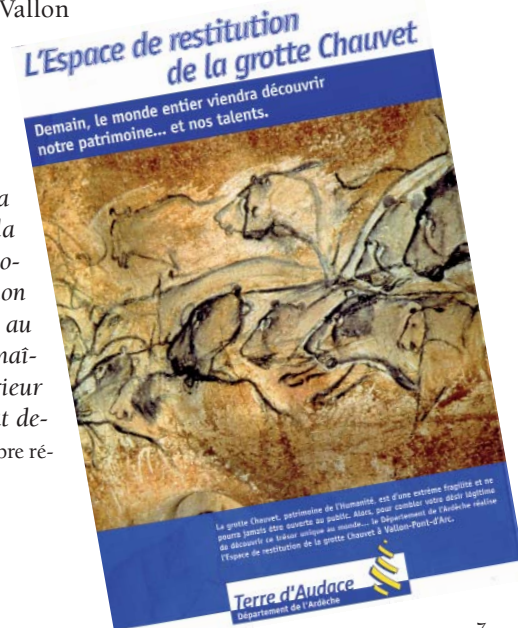
Repro. Dauphiné Libéré 1994.

En 1994, Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel Deschamps et Christian Hillaire découvrait la Grotte Chauvet, grotte ornée remarquable, non seulement par l'ancienneté des peintures, mais aussi du fait de leur beauté et de la qualité de leur conservation.

Cette découverte a suscité beaucoup d'espoirs au sein de la population de Vallon-Pont-d'Arc et des environs... Les conflits avec les inventeurs et les propriétaires fonciers, les cafouillages politiques ont abouti à une baisse d'intérêt, puis à des inquiétudes, voire à un rejet de la Grotte Chauvet et des projets qui lui sont associés par les habitants du Sud Ardèche.

Son état de conservation et son fort intérêt archéologique ont nécessité sa protection depuis sa découverte et c'est pourquoi elle ne sera jamais ouverte au public. Ainsi, fut très rapidement mise en place, sur la commune de Vallon Pont d'Arc, une exposition permettant aux visiteurs de découvrir ce joyau de l'art préhistorique à valeur universelle. Très rapidement le Conseil général décida la création d'un Espace de Restitution

«Le 25 septembre 1995, le conseil général de l'Ardèche a arrêté le concept d'un Espace de Restitution (ER) de la grotte Chauvet avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'une structure de fonctionnement. Une convention avec le ministère de la Culture du 22 mars 1996 octroie au département la maîtrise d'ouvrage de l'ER et à l'Etat la maîtrise d'ouvrage pour les recherches et les relevés à l'intérieur de la grotte. Le terrain de 10 ha est un domaine de l'Etat depuis la décision du juge de l'expropriation.» (rapport Chambre régionale des Comptes de Rhône-Alpes, 6 octobre 2000).



Aujourd'hui, après de longs déboires, de nombreuses et coûteuses études et près de 20 ans après la découverte, nous observons une évolution concrète avec la réalisation d'un espace de restitution -dont l'ouverture est annoncée pour 2014-, des volets d'accompagnement financier pour le territoire et le dépôt d'un dossier de demande d'inscription au patrimoine Mondial de l'humanité de l'UNESCO.

L'aménagement de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC) est accompagné de financements importants destinés à faire du « territoire Chauvet » un territoire d'accueil ajoutant à l'offre touristique de pleine nature, jusque-là prépondérante, une plus value à dominante patrimoniale et culturelle. « *Que ce soit à une échelle locale ou départementale, la grotte Chauvet est rapidement (pour ne pas dire immédiatement !) envisagée comme le « sésame » devant permettre aux gorges de l'Ardèche de sortir du tout « nature-canoë » et d'évoluer vers un tourisme jugé « plus adéquat » par certains acteurs.* » (Mélanie DUVAL, Dynamiques territoriales et développement culturel : la grotte Chauvet comme facteur de réorganisation des gorges de l'Ardèche et outil de légitimation des jeux d'acteurs ? CNRS : UMR5204 – Université de Savoie, 2007).

Il s'agit de structurer une offre en adéquation avec l'ERGC afin de créer une synergie autour de ce qui a vocation à devenir un pôle structurant régional. L'enjeu est de consolider une offre patrimoniale cohérente afin d'acquérir une notoriété semblable à des régions comme le Périgord, la Gascogne, la Haute vallée de l'Hérault... qui attirent un public -notamment en avant et arrière saison- sensibilisé à l'histoire, l'art, la culture...

Il est évident que l'enjeu est d'importance tant le tourisme de pleine nature, principalement tourné sur « le soleil et l'eau », a orienté les politiques d'aménagement depuis des décennies dans cette région des Gorges de l'Ardèche. Ces choix ont généré un tourisme saisonnier avec un pic considérable en juillet-août. Seules quelques initiatives, on peut citer le Musée régional de préhistoire d'Orgnac, ont infléchi cette exclusive.

Cette saisonnalité a induit une mentalité opérationnelle des professionnels du tourisme et des acteurs locaux qui -pour l'essentiel- reste en décalage avec une démarche qui doit affirmer des notions de développement durable, de médiation patrimoniale, d'accueil « hors saison », de disponibilité, de plus-value réceptive...

On comprend donc tout l'intérêt de tels programmes d'accompagnement destinés à structurer mais aussi à modifier les comportements et les attitudes.

Nos constats et interrogations

Constats généraux

Des informations disparates, partielles, sont fournies aux citoyens, concernant le Grand Projet Rhône Alpes Chauvet, l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet et l'inscription Chauvet – Pont d'Arc au patrimoine mondial. Ces informations sont transmises, généralement, par des articles de journaux, des « entretiens » avec le Président du Conseil Général et tous les 2 ans environ une grande réunion d'information à la population, sorte de grande messe, qui est plus du domaine de la "com" que de l'information et de la concertation.

L'adhésion des citoyens est essentielle à la réussite des actions engagées. Les conflits avec les inventeurs, les tergiversations (coûteuses) et les erreurs sur le choix du site de l'espace de restitution, les décisions et « coups partis » sans consultation – concertation avec les citoyens font que beaucoup de ressortissants du territoire ont davantage l'impression de « subir » Chauvet que de bénéficier d'un patrimoine faisant la fierté et susceptible d'être un support au développement économique et culturel du territoire.

La dimension financière du projet

L'investissement prévu sur la commune de Vallon, en limite des communes de Lagorce et Saint-Remèze, est de l'ordre de 43 millions d'euros*. Il s'agit d'un investissement porté par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche avec des financements européens et un apport du gestionnaire, détenteur de la DSP (Délégation de Service Public), à hauteur de 2,8 millions d'euros. C'est un investissement important, à peu près équivalent à celui du Centre Pompidou à Metz, du Site du Pont du Gard... Mais on est loin de l'investissement du Musée des Confluences (porté par le Conseil général du Rhône pour un montant prévisionnel de 162 Millions d' Euros) ou du projet de « Napoléonland » prévu en Seine-et-Marne (200 Millions d' Euros), ...

À ce montant mobilisé pour l'investissement, il convient d'ajouter les sommes dépensées depuis une quinzaine d'années pour les diverses études menées en amont. L'absence d'informations accessibles rend difficile l'estimation des coûts de ces études dont certaines -parfois onéreuses- se sont avérées d'une grande banalité ! Il faut ajouter au montant des études directement rattachées à l'ERGC, l'ensemble des études et investissements réalisés ou à réaliser, notamment par les collectivités locales. « *Au 31 décembre 1999, les études ont représenté un coût de 2,888 MF (plus de 400 000 euros), auquel il convient d'ajouter le temps consacré par les agents du département (déplacements et suivi des dossiers)* ». Voir en annexe Rapport Chambre régionale des comptes, 30 octobre 2000.

Les choix effectués pour l'espace de restitution

Des interrogations ?

S'agit-il d'un ensemble de bâtiments « fermé », sorte de Disneyland, où les visiteurs seront sollicités pour dépenser un maximum d'argent à l'intérieur du site ou d'un ensemble « ouvert » sur le territoire, « activateur » culturel, économique et de la vie sociale autour de Chauvet et du patrimoine territorial ?

* Montant des financements extérieurs au territoire, auxquels doivent être ajoutés les contreparties locales de collectivités et acteurs économiques.

Le mode de gestion choisi : La Délégation de Service Public (DSP)

La gestion du site est affermée, c'est-à-dire confiée à un gestionnaire privé dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). C'est un choix, discutable, de la collectivité publique qui doute ainsi, d'une certaine façon, de l'efficacité d'un service public pour le confier au privé.

Ce mode de gestion a été choisi hors concertation – consultation territoriale. Cela constitue pour nous une inquiétude quant à l'adhésion citoyenne et la validité « développement durable » du projet.

Le choix du gestionnaire (il est à présent connu : il s'agit de l'entreprise Kleber-Rossillon* associée à l'entreprise Sodexho) s'est fait selon une grille d'appréciation au regard d'un cahier des charges qualifié d'exigeant. Beaucoup d'interrogations subsistent : le cahier des charges est-il disponible, a-t-il été élaboré de façon consensuelle avec les élus locaux, les représentants des chambres consulaires, la société civile représentative du territoire ? L'opérateur choisi devait-il répondre affirmativement à toutes les conditions ou à un maximum d'obligations ou de recommandations ?

Sans ne mettre aucunement en doute le choix du jury, la procédure aurait pu, sans nul doute, être plus transparente.

Sur le choix de la DSP, c'est-à-dire privilégier le secteur privé au détriment d'une gestion publique, des voix se sont élevées pour stigmatiser une privatisation de l'ERGC. La gouvernance du projet, en privilégiant des modes opératoires concentrés entre quelques mains, n'a peut-être pas permis un véritable débat sur ce choix qui n'est pas neutre en termes de partenariat local. Il semble que le Conseil général ait un moment imaginé confier la gestion de l'ERGC à une SEM -Société d'Economie Mixte- (source : SEM Magazine n°15, septembre 2002), cette possibilité a-t-elle vraiment été étudiée et quelles ont été les raisons de son abandon ?

Pour mémoire et à titre de comparaison, le Grand site d'Ornac l'Aven qui accueille environ 150 000 visiteurs par an est géré par la Commune d'Ornac.

Même si des conditions semblent avoir été mises pour favoriser ce partenariat (approvisionnement local pour la restauration (et la boutique ???), promotion des produits locaux, promotion du territoire..., que restera-t-il de cet engagement si le gestionnaire est confronté à des paramètres de rentabilité ? Enfin, **il serait important que le territoire soit garant du cahier des charges** (élus du SGGA, des Communautés de Communes ?) **et soit consulté avec voix délibératives en cas de changement des conditions contractuelles.**

* L'offre de Kléber Rossillon respecte le cahier des charges défini par le Syndicat mixte: investissement dans les travaux d'aménagement (2,8 millions d'euros), ouverture toute l'année (52 semaines), politique tarifaire adaptée (12 € pour le billet plein tarif, 9.80 € en basse saison et gratuité pour les moins de 10 ans), moyen humain mobilisé notamment en ce qui concerne le public scolaire avec un programme d'animations pédagogiques ambitieux, coopération avec les acteurs locaux et mise en réseau avec les autres sites culturels du territoire, approvisionnements pour la restauration et la boutique respectant le développement durable ou encore des efforts sur la préservation de l'environnement (charte européenne de tourisme durable pour les espaces protégés). Dans son offre de gestion de l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet Pont d'Arc, Kléber Rossillon s'est appuyé sur la société Sodexo Loisirs, spécialiste de la restauration dans les grands sites touristiques. (source : <http://www.grotte-chauvet.org/>).

En cas de défaillance du gestionnaire, existe-t-il « un Plan B » ?

La question peut paraître saugrenue, mais existe-il un plan B ? En quelque sorte quelle stratégie sera adoptée si l'ERGC n'est pas rentable ? le délégataire est-il tenu à une obligation de résultat, pourra-t-il déroger au cahier des charges pour mieux rentabiliser (par exemple construire un hôtel sur place), s'est-il engagé sur la durée sans pouvoir se retirer "au milieu du gué" ?.

Un éventuel déficit serait à la charge de qui ?



Illustration © Agence Fabre et Speller - Atelier 3A • Source : <http://www.grotte-chauvet.org/lespace-de-restitution/>

Nous ne savons pas si l'ensemble du projet Chauvet a fait l'objet d'une étude prévisionnelle d'impact environnemental. Nous ne connaissons pas non plus le bilan énergétique prévisionnel (consommation et production) de l'ERGC.

L'empreinte de la patte d'ours

C'est la justification de la proposition architecturale de L'équipe d'architectes Fabre/Speller (Clermont-Ferrand) et de l'Atelier 3A (Le Teil) associés au scénographe parisien Scène.

L'ERGC sera "éclaté" en cinq bâtiments qui "épouseront les reliefs de la colline du Razal et seront posés comme l'empreinte d'une patte d'ours, clin d'œil à cet animal qui a fréquenté la grotte durant 20 000 ans"

(source www.grotte-chauvet.org/lespace-de-restitution/).

Il est vrai que sur plans ce concept de la patte d'ours est de nature à susciter l'imaginaire, qu'en sera-t-il au sol où les visiteurs n'auront pas la vision aérienne des choses mais des bâtiments séparés les uns des autres.

L'exploitation du site permettra de vérifier si "l'empreinte de la patte d'ours" a une réalité fonctionnelle et une pertinence énergétique ou si cette accroche n'est qu'un concept de type publicitaire.

Les volets d'accompagnements financier

Deux mécanismes financiers sont « ciblés » sur le territoire pour accompagner la démarche ERGC, il s'agit d'une part du Volet territorial Chauvet, doté de financements Europe, Etat, Région, Département, et d'autre part du GPRC Chauvet doté de financement Région Rhône-Alpes.

Le volet territorial

Doté de 10 millions d'euros, ce mécanisme a fait l'objet d'un appel à projets, auprès des Collectivités locales, associations, entreprises... Cet appel à projets a eu un gros déficit d'information notamment vis-à-vis des associations et entreprises. Ce volet territorial aurait pu être précédé d'une phase de concertation et d'ingénierie de projets, mais un lancement de la procédure "dans la rapidité" a empêché une véritable réflexion en amont ; "l'urgence" du lancement de la procédure étant justifiée par la possibilité de mobiliser des crédits européens non utilisés et qui, sans affectation rapide, allaient retourner à "Bruxelles".

Nous pensons que le mode et les attributions de cette intervention ont alors plus tenu plus du saupoudrage que de l'affirmation d'une véritable politique concertée d'aménagement.

Un deuxième volet territorial devrait être lancé dans les mois qui viennent.

Il est essentiel d'améliorer le mode de gouvernance de ces procédures, en particulier en terme de transparence des ressources et de l'utilisation des financements :

- Fournir aux citoyens des informations claires sur l'utilisation des fonds pour dissiper le sentiment de saupoudrage et d' "arrosage électoral".
- Demander aux décideurs de donner du sens à leurs choix et de les justifier : quelle stratégie, quels enjeux, quels partenariats, quelle résonance avec le territoire, quel investissement dans le temps (développement durable)...
- Associer les élus du territoire aux choix et à la stratégie de décision de façon collégiale et représentative.
- Impliquer activement les citoyens dans les études, les réflexions, les choix et les informer sur les décisions et l'avancement, par exemple au travers de l'Association de Développement de l'Ardèche Méridionale (ADAM), actuellement mise en sommeil par les élus du territoire.

Le GPRC (Grand Projet Rhône-Alpes) Chauvet

Doté de 25 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de la Région Rhône-Alpes, ce Grand Projet comporte plus précisément deux axes stratégiques:

- répondre aux exigences de l'UNESCO pour réussir la démarche d'inscription,
- accroître l'offre de développement du territoire par l'effet d'entraînement de la grotte et de sa restitution sur les filières dans l'objectif de créer de l'activité et de l'emploi durables sur le Sud Ardèche.

La structure de gestion, le SMERGC (Syndicat mixte Espace de restitution de la Grotte Chauvet)

Les fonds sont attribués par la Région Rhône-Alpes sur avis du Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution Chauvet (SMERC). Le SGGA, le Pays de l'Ar-dèche méridionale, le PNR des Monts d'Ardèche... devraient être associés aux choix, ou au moins les valider, ce qui devrait se faire par un avis circonstancié et transparent sur chaque projet. Il n'a pas été fait d'appels à projets et une certaine opacité règne sur les choix. Ceux-ci doivent toutefois intégrer une grille thématique. La sélection des projets repose davantage sur une démarche de « cooptation » que sur des modes de gouvernance clairement définis. En effet on peut supposer que la grille a -au final- été élaborée à partir de projets déjà identifiés en amont mais de façon peu concertée.

Cette procédure étant en phase de démarrage, sa gouvernance doit s'améliorer -c'est notre souhait !- et aller dans le sens d'une ingénierie partagée concernant les aspects culturels, patrimoniaux, l'assistance aux projets, la valorisation des compétences et surtout les modalités décisionnelles.

Le SMERGC a ses bureaux à Privas, ce qui peut paraître paradoxal lorsque l'on veut créer une dynamique territoriale locale. Installer les bureaux dès le départ à Vallon-Pont-d'Arc aurait marqué cette volonté. Pour mémoire -et par comparaison- la Conservation de la Grotte Chauvet a été établie à Vallon-Pont-d'Arc dans les locaux du CREPS, et non à Privas ou Largentière (sous-préfecture).

De ce fait, les contacts avec les élus de proximité, le tissu associatif, les acteurs économiques sont très limités. La lisibilité même par les habitants, les visiteurs, voire les touristes, est nulle, alors qu'implanter une équipe (le SMRGC) d'une dizaine de personnes sur place (sans compter les élus) aurait eu du sens et aurait été révélateur d'une volonté d'impulser une dynamique de territoire.

On peut objecter qu'une structure décisionnelle doit être éloignée de son territoire immédiat afin d'éviter les influences locales. Cela pose invariablement le problème de la décentralisation, de l'implication des citoyens et de la responsabilité des élus locaux. Si un territoire n'est pas capable de décider de son avenir, cela revient à le mettre sous tutelle, à revenir au concept jacobin de mise sous contrôle des territoires, que ce soit par l'Etat ou par la Région.

La notion de territoire dans le cadre de ces appels à projet

Cette notion a ses limites géographiques (quelle délimitation) et également thématique (le « patrimoine »). Selon les interlocuteurs, la notion de territoire évolue : du local au départemental, voire au-delà ! Une approche territoriale implique la reconnaissance, la délimitation territoriale (y compris dans le cadre d'une approche par « cercles »). C'est aussi une nécessité pour que les citoyens se sentent concernés.

Actuellement comment est délimité le « territoire Chauvet » ? Ce territoire est-il spatialement différencié ou pas ? Y a-t-il des choix effectués en terme de stratégie d'investissements (autre que ceux "d'opportunité"), de mode de participation des acteurs citoyens et opérateurs écono-

miques ?

Il serait illusoire de penser que le territoire peut couvrir toute l'Ardèche. Les sommes en jeu ne sont significatives que si elles mettent en mouvement un levier fort de développement, il y a une logique à travailler d'abord au cœur du territoire tout en privilégiant les actions de maillage. Si le territoire au plus près de l'ERGC réussit une mutation pour créer une véritable dynamique de tourisme patrimonial porté par le développement local, il semble évident que celle-ci rejaillira sur un territoire plus large par effet concentrique ou partenarial.

Cette dynamique serait d'ailleurs en synergie avec le volet UNESCO, donc mobilisatrice ! De ce point de vue, les mesures d'accompagnement ne semblent donc pas dans une vraie logique opérationnelle de territoire. Concernant ce volet UNESCO, nous avons reçu et collé sur nos voitures des autocollants en faveur de l'inscription au patrimoine mondial... mais nous sommes en manque de véritables informations... Nous ne constatons pas de véritable mobilisation citoyenne autour du projet. Une stratégie partagée avec les acteurs du territoire est-elle envisagée, à l'amont ou à l'aval du dépôt de candidature ?

Cette stratégie nous semble actuellement faire défaut.

Le lien avec la Combe d'Arc

«Le site classé du Pont d'Arc (ou « Combe d'Arc ») est le 2^{ème} site classé le plus fréquenté de Rhône- Alpes après le Mont Blanc. Il est également l'écrin naturel de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc (...). Un nouveau projet de requalification du site susceptible de s'inscrire dans une Opération Grand Site est engagé depuis 2 ans par les trois principaux partenaires impliqués localement et liés par convention : le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, la commune de Vallon Pont d'Arc et le Conseil Général de l'Ardèche». (source Conseil général de l'Ardèche : www.ardeche.fr/Le_territoire__l_institution/L_institution/offres-emploi/charge-mission-combe-arc).

Si le lieu de la restitution est destiné à se retrouver à l'ERGC, la Combe d'Arc devrait être le lieu de l'émotion. Un lieu où devrait se faire de la médiation en prélude à l'ERGC. L'opération de requalification devra prendre en compte "l'intégrité du lieu", veiller à ne pas le dénaturer, faire ressentir aux nombreux visiteurs qu'il y a des millénaires, des hommes ont vécu ici avec à peu près le même décor et que cette arche faisait vraisemblablement partie de leur environnement. Tout le travail va consister à sortir le Pont d'Arc d'une vision essentiellement "tourisme de curiosité" pour le faire entrer dans le domaine du sensible, de l'émotion, de l'évocation... Ceux qui fréquentent ce site durant la saison estivale mesureront toute la difficulté de l'opération !

L'étude devra également proposer comment régler le lien physique entre le site de la Combe d'Arc et l'ERGC, on est au cœur d'un dispositif, mais ce lien ne doit pas s'arrêter à une simple liaison ERGC – Combe d'Arc via le parking de Ratière, nous serions alors dans un projet communal et non territorial !

Les fondamentaux pour un projet approprié

Ces fondamentaux reposent, à notre sens, sur trois piliers :

- 1 : La structuration de l'offre touristique
- 2 : L'ingénierie culturelle et patrimoniale
- 3 : La mise en œuvre d'une filière éducative

Pilier 1 : La structuration de l'offre touristique

Deux sites majeurs émergent en partenariat avec l'ERGC, d'une part le site d'Orgnac l'Aven, d'autre part le site d'Alba-la-Romaine. Encore faudra-t'il que ces trois sites arrivent à bâtir une stratégie commune de complémentarité et non pas de concurrence.

Avantage : ces trois sites présentent une lecture continue de la civilisation de Cro-Magnon à l'époque gallo-romaine,

Inconvénient : c'est le revers de l'avantage, c'est-à-dire que ces trois sites ont une thématique proche (celle de l'histoire) ne présentant pas une variété suffisante, pour un public avide de curiosités !

« Alba » et « Orgnac » ont largement bénéficié des volets d'accompagnement, mais la volonté de créer une destination de tourisme patrimonial ne doit pas se limiter à privilégier trois sites majeurs et il est indispensable de développer autour d'eux une offre complémentaire, par exemple :

- Valorisation des grottes aménagées, sites naturels aménagés, circuits patrimoniaux, villages de caractère, maisons thématiques...
- Développement d'un artisanat d'art de qualité, amélioration de l'offre gastronomique, de produits de qualité issus des filières agricoles locales, qualification de l'accueil,
- Promotion d'un mode de vie du futur : moyens de transport alternatifs, stratégie énergétique autonome, produits agro-alimentaires de qualité et de circuits courts.
- Renforcement des activités artistiques autour du concept « image » : peinture, arts plastiques, cinéma, photographie...

Les aides accordées dans le cadre des procédures d'accompagnement avaient, et ont, pour objectif de :

- Rendre les sites complémentaires plus attractifs et en adéquation avec les attentes d'un public plus exigeant.
- Mettre le territoire en « résonance » avec ces sites.
- Mobiliser le tissu économique, social, culturel du territoire sur les différentes thématiques énoncées.
- Favoriser une intégration harmonieuse de Chauvet dans notre territoire, avec des retombées positives pour le plus grand nombre d'habitants.

Il importe que cette structuration de l'offre repose sur un ensemble de résultats attendus, d'abord pour les 3 sites qui ont le plus bénéficié des investissements (Espace de Restitution Chauvet, Alba, Orgnac) -et pour lesquels il y a en quelque sorte obligation de résultat- et d'autre part pour l'ensemble du territoire. Le suivi et l'analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus devraient se faire, dans le cadre d'une bonne gouvernance, de façon transparente et en associant les acteurs du territoire.

Le cas du Musée régional de Préhistoire d'Orgnac

Créé en 1988, ce musée présente les richesses préhistoriques de l'Ardèche méridionale et du nord du Gard, d'où son appellation de musée "régional".

C'est tout à l'honneur de la Commune d'Orgnac d'avoir choisi un développement culturel fort pour accompagner la notoriété de l'Aven d'Orgnac, grotte aménagée qui accueille environ 150 000 visiteurs par an. À cette époque (les années 1980), peu de communes misaient sur le culturel et le patrimoine pour faire du développement et la Commune d'Orgnac aurait pu, comme beaucoup d'opérateurs publics ou privés, se laisser aller à la facilité (parc d'attractions, aqualand). Parce que le musée d'Orgnac a vocation à mettre en valeur les richesses préhistoriques de la région des Gorges de l'Ardèche, il aurait pu être logique que ce site accueille "la restitution Chauvet", il en avait les capacités humaines, scientifiques et financières. Il en a été autrement et toute la difficulté à présent va être de faire co-exister deux sites qui présentent des thématiques très voisines, donc concurrentielles.

Enfin, pour conclure sur ce sujet : si demain une autre grotte ornée de dimension (notoriété) analogue à Chauvet est découverte (c'est du domaine du possible) : sa restitution se fera à l'ERGC, à Orgnac ou **faudra-t-il créer un troisième site ?**

Pilier 2 : L'ingénierie culturelle et patrimoniale

Donner une dynamique culturelle et patrimoniale à un territoire, quelle que soit sa taille, passe par la compétence humaine. Des Départements se sont équipés de services patrimoine conséquents (Isère, Drome, Loire...) parfois avec des interventions décentralisées. L'Ardèche n'a jamais investi réellement ce domaine d'intervention, le service patrimoine existant au Conseil général est doté de peu de moyens financiers et humains et ne suit pas suffisamment les dossiers. D'ailleurs il est révélateur de constater que depuis qu'est née l'idée de créer un espace de restitution (1995), ce soient les services tourisme du Conseil général, du CDT (Comité Départemental du Tourisme) puis de l'ADT (Agence Départementale du Tourisme) qui ont été mobilisés par le Département pour porter les enjeux "Chauvet", jusqu'à la création du SMERGC, les services Culture et Patrimoine n'ayant jamais été en "première ligne". Il est vrai que l'Etat assume un rôle éminent dans le domaine de la Culture par la présence d'une Conservatrice, mais ce rôle reste du domaine de la préservation, de la recherche, des aspects scientifiques...

Il aurait été –et c'est toujours le cas- d'une grande utilité d'engager une politique d'ingénierie culturelle sur le territoire Chauvet, ne serait-ce que pour repérer et mobiliser les acteurs et les aider à formaliser leurs projets. Les financements mobilisés pour accompagner les actions et apporter une assistance aux projets auraient certainement gagné en efficacité et il serait possible ainsi de dynamiser les acteurs locaux par un partage progressif des compétences.

La présence d'une Conservatrice de musée au Musée d'Orgnac devrait permettre, par sa mise à disposition à temps partiel de créer une cellule « *Patrimoine territorial* ». Elle serait assistée par les personnes en charge des autres maisons thématiques publiques et associatives (gérant par délégation un service d'intérêt public) présentes sur le territoire. On comprend bien ainsi l'apport bénéfique de cette structure dans la définition, l'accompagnement, l'animation des projets et des actions culturelles et la dynamique locale créée. Un maillage avec la structure voisine du Pays d'Art et d'Histoire de l'Ardèche rhodanienne méridionale pourrait également être envisagée pour des actions communes. Le fait de "coiffer" cette cellule par une Conservatrice (ou un Conservateur), qui est un cadre supérieur de la fonction publique (statutairement cadre A), ne pourrait que légitimer la structure dans ses rapports avec les services de l'Etat, de la Région... Se pose ensuite le rattachement de cette cellule à une structure publique susceptible de prendre cette compétence : Communauté de Communes, Syndicat mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Conseil général, SMERGC... ? N'oublions que chaque prise de compétence est une prise de pouvoir ! Là aussi, l'intérêt collectif, la transparence, le débat ouvert... sont de mise.

Pilier 3 : La mise en œuvre d'une filière éducative (du primaire à l'universitaire et un dispositif de formation « tout au long de la vie »)
L'objectif de l'ensemble de ces formations est double : apporter les compétences pour répondre aux besoins de l'offre touristique, mais aussi modifier les mentalités et faire en sorte que chaque habitant de ce territoire patrimonial en soit l'ambassadeur, et cela commence par l'éducation.

La plupart des écoles primaires du secteur des Gorges de l'Ardèche participent à des animations soit au Musée d'Ornac, soit au CERP (Centre européen de recherches préhistoriques basé à Vallon), animations prolongées par du travail scolaire. Il existait dans les années 1990-2000, des classes Patrimoine au Collège de Vallon. Celles-ci ne sont plus actives aujourd'hui, hormis quelques options.

Il existe par ailleurs au Cermosem (Université Joseph Fourier - Domaine du Pradel), une licence professionnelle Patrimoine. Le Conseil général souhaite également accueillir dans les bâtiments de l'actuel Collège de Vallon (un nouveau collège est à l'étude) une unité de l'Université de Savoie pour développer un pôle recherche liée à la préhistoire.

Il aurait été (et il serait) possible, avec un peu d'imagination et de volonté, d'activer une filière d'éducation propre au patrimoine sur notre région de l'Ardèche méridionale en coordonnant des initiatives du "primaire à l'universitaire". Cette filière aurait deux intérêts, celui d'éveiller l'intérêt des enfants à la connaissance du Patrimoine et celui de former sur place des "agents de développement culturel" propres à intégrer les postes qui seront proposés localement (ERGC, musées, maisons thématiques, tourisme réceptif...).

Bien évidemment, cette formation initiale serait complétée par des formations « professionnalisantes » dans le cadre de "la formation tout au long de la vie". Ces formations professionnalisantes seraient aussi largement ouvertes aux différents acteurs économiques concernés et complétées par une offre complémentaire auprès du tissu associatif impliqué dans la protection et la valorisation du patrimoine.

Un premier plan de formation est proposé par la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale : «*Dans le cadre du volet territorial du Grand Projet Grotte Chauvet Pont d'Arc, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale et ses partenaires (institutionnels, professionnels, OPCA) proposent aux structures du territoire, et principalement pour leurs salariés saisonniers ou permanents, des actions de formations courtes de 1 à 3 jours (sauf pour les formations linguistiques), se déroulant entre mars et juin 2012.(...)*

Onze thématiques de formation ont été retenues et quinze sessions sont proposées : accueil, relation client, communication, ressources humaines, hygiène alimentaire, entretien des espaces de vie (bungalow, chalet...), sauveteur secouriste du travail, qualité sanitaire d'une eau de piscine et d'un espace bien-être, anglais, néerlandais, allemand.» (source <http://www.mdef-ardechemeridionale.fr/spip.php?article124>).

On pouvait quand même s'attendre à plus performant comme formation. Etre obligé de mobiliser des « financements Chauvet » pour offrir des formations à l'anglais ou au contrôle des eaux de piscine sur notre territoire démontre à l'évidence le peu de cas que l'on a pu faire jusqu'à présent sur ce type de formation qui semblent pourtant essentielles à toute activité touristique -avec ou sans Chauvet !-.

Nos propositions

Ces propositions constituent une « première approche » et ne doivent pas être considérées comme « achevées ».

L'hébergement

L'hébergement des groupes

Une grande crainte -souvent exprimée- est que les groupes de visiteurs de l'ERGC ne viennent que pour la visite mais repartent par cars entiers en vallée du Rhône vers Avignon, Arles, Lyon...

Se profile alors une autre crainte, celle de voir s'installer à proximité de l'ERGC (sur Vallon* ou Saint-Remèze) des hôtels appartenant à des chaînes nationales (Méridien, ACCOR...) qui viendraient déstabiliser et concurrencer l'hôtellerie déjà en place (Vallon, Grospierres, Vogüé, Aubenas-Vals, ...).

Pour ce genre d'accueil, nous proposons de prendre le problème d'une autre façon. Un groupe organisé ne restera sur le territoire que s'il a d'autres sites de même ampleur à visiter et/ou des supports complémentaires d'intérêt marqué et captif (gastronomie, patrimoine naturel, culturel remarquable, manifestations artistiques, artisanat d'art...). Sinon bien évidemment l'intérêt pour lui de rester sur place est nul, sauf à passer une nuit pour des raisons de planning et à repartir le lendemain via la route des Gorges pour d'autres horizons. L'intérêt pour le territoire est très limité, il n'intéresse que le gestionnaire de l'ERGC et le propriétaire de l'hôtel, mais n'irrigue pas le territoire.

Pour la réception de groupes, on est donc plus sur une structuration de l'offre que sur une problématique d'accueil qui trouvera toujours une solution à proximité, dans la mesure où elle sera rentable pour une entreprise hôtelière. Les choix effectués (accueil de grandes chaînes hôtelières au plus près de l'espace de restitution) ne seront pas les meilleurs en terme d'irrigation du territoire.

L'hébergement « familles »

Il s'agit de l'hébergement spécifique qui conduit un groupe d'amis, un couple, une famille... à venir passer quelques jours dans notre région, dans le but de visiter l'ERGC et de découvrir la région.

* Un projet d'implantation d'un hôtel 3 étoiles de 80 chambres et 25 maisons a reçu un avis favorable de principe de la municipalité de Vallon (Compte-rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2012).

Nous distinguons cet hébergement de celui du public vacancier qui vient d'abord pour une région touristique et qui -éventuellement- durant son séjour visitera l'ERGC.

Que ce soit en accueil de gîte de groupe, en hôtellerie, en gîtes, ou en chambre d'hôtes, l'idée serait de qualifier cet accueil par un classement spécifique, du type des « Gîtes Panda » dans les PNR. Il ne s'agit pas d'un « classement de plus », mais de la marque d'une démarche qualité. Il serait réservé à des équipements qui auraient obligation d'être « ouverts à l'année » et qui s'engageraient dans une démarche réceptive liée au patrimoine (ce qui implique une formation des acteurs), s'engageant par ailleurs à la promotion d'activités touristiques à thèmes venant en complément du Chauvet. Ce classement aurait un double intérêt :

- Qualifier une offre d'hébergement participant ainsi à la construction d'un territoire d'accueil touristique patrimonial.
- Inciter les acteurs locaux du tourisme à s'approprier le patrimoine, à en transmettre l'intérêt, à être médiateur d'une découverte.

Des aides à l'investissement, et à la formation, pourraient être mobilisés pour les propriétaires ou gestionnaires de tels équipements.

Ecotourisme à l'année

L'approche écotouristique

« L'écotourisme est une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales * » (The International Ecotourism Society).

L'écotourisme (<http://www.ecotourisme.info/>) est une forme de tourisme qui regroupe les caractéristiques suivantes :

- Il rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
- Il comporte une part d'éducation et d'interprétation de l'environnement.
- Il est généralement organisé pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées.
- Il favorise la protection des zones naturelles, et veille au bien être des populations locales :
 - en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;
 - en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ;
 - en favorisant une prise de conscience chez les habitants du pays d'accueil comme chez les touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

* Voir à ce sujet la Charte Européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés : <http://www.ecotourisme.info/charte-europeenne-du-tourisme-durable-dans-les-espaces-proteges.html>

La structuration de l'offre touristique patrimoniale doit privilégier le « hors juillet – août ». L'aménagement de l'ERGC a souvent été annoncé comme la possibilité de prolonger la saison touristique de l'Ardèche méridionale, concentrée -on le sait- sur quelques mois de printemps et d'été et quasi-inexistante en automne-hiver.

Le tourisme patrimonial est une réponse à la situation saisonnière du tourisme, mais modifie des comportements d'accueil sur des choix touristiques qui, sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, fonctionnent sur le même modèle depuis maintenant plus de quarante ans. Cette modification des comportements demande une réforme complète des structures et des mentalités. Des exemples existent en France, des stations de montagne ont réussi à créer un tourisme d'été, des territoires ou villes ont accru leur notoriété par des investissements culturels forts.

La situation écotouristique du territoire

Force est de constater que les mentalités ont peu évolué sur le territoire des Gorges et que les opérateurs touristiques sont dans l'attente (« j'attends pour voir ! »). La période novembre-mars (soit 5 mois de l'année) reste touristique ment lymphatique. Seuls quelques sites (Offices de tourisme, Expo Chauvet à Vallon, l'Aven d'Ornac...) restent ouverts au public, mais l'ambiance n'y est pas ! Les politiques d'incitation pour modifier cette saisonnalité et les comportements –et c'était un enjeu fort pour anticiper l'ouverture de l'ERGC- semblent donc avoir échoué, notamment sur le territoire Chauvet rapproché.

L'ouverture de l'ERGC va-t-elle "révolutionner" cet état de fait ? Le constat reste le même, les groupes organisés (clientèle traditionnellement présente sur les secteurs touristiques en hors saison) ne risquent-ils pas de visiter l'espace de restitution, de déjeuner sur place et de repartir ? Les clientèles « familles » auront-elles de quoi occuper leurs loisirs s'il n'existe pas un environnement réceptif organisé ?

La première analyse du questionnaire retenu pour l'ERGC reste ambiguë. Dans une de ses premières présentations, une de ses responsables a avoué que la très grande majorité de la fréquentation se ferait sur juillet-août. On partirait donc sur un malentendu ?

On estime que la reconnaissance UNESCO se traduit, en général, par une augmentation de 30% de la fréquentation... Si cet accroissement de fréquentation ne doit se faire qu'en été, il faut s'interroger sur la pertinence du maintien de l'inscription de notre territoire au patrimoine mondial !

L'écotourisme à l'année est pourtant la seule solution pour fournir des emplois stables, insérer les actuels saisonniers dans de véritables filières professionnelles, leur assurer un logement décent .

Le développement harmonieux du territoire suppose un équilibre entre activité touristique et d'autres secteurs de l'économie, comme le fait remarquer Véronique Rousselle : ... *Enfin une question, certes complexe, peu abordée* : « Comment travailler à une autre économie, plus solidaire, qui ne soit pas basée que sur le tourisme pour un équilibre du territoire avec un accueil de qualité des salariés » (intervention au Conseil régional Rhône-Alpes de Véronique Rousselle, Conseillère régionale EELV, février 2011).

Des propositions pour changer de cap

L'insertion de Chauvet et des Gorges de l'Ardèche dans un PNR

Il serait temps que le territoire s'inscrive dans une dynamique concertée de pays d'accueil de tourisme patrimoine, il en a les atouts. Il pourrait ajouter à cette image celle de l'écotourisme, ce qui qualifierait l'offre et la renforcerait notamment auprès des clientèles étrangères d'Europe du Nord pour lesquelles les Gorges de l'Ardèche restent (hors saison) un site de pleine nature remarquable.

Le patrimoine naturel est en effet une pièce maîtresse dans une démarche qualitative d'accueil, une mise en valeur respectueuse de l'environnement et inscrite dans le développement durable serait de nature à renchérir qualitativement l'offre touristique.

Le cadre de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche n'est peut-être pas le plus approprié. Nous proposons d'engager une réflexion sur l'opportunité d'un « Parc naturel régional des grands espaces de l'Ardèche méridionale », dont le périmètre est à concerter avec les acteurs du territoire. Ce PNR constituerait un cadre plus approprié pour l'émergence d'un véritable projet de territoire et une gestion saine et transparente du patrimoine naturel et culturel. Il permettrait de disposer d'un outil de développement économique, social, culturel, environnemental... et d'aménagement du territoire.

L'âme de ce PNR serait constituée par le périmètre rapproché UNESCO et la Réserve nationale des gorges de l'Ardèche.

Les éléments structurants d'un Parc Naturel Régional

Les Parcs naturels régionaux s'inscrivent dans le Développement Durable et mettent en œuvre des actions en lien avec les 5 missions définies par Décret.

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- l'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement ;
- le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- l'expérimentation et la recherche. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux.

La reconnaissance de la spécificité de notre territoire par les élus et les différents intervenants sur le projet Chauvet est essentielle, ainsi que le note Véronique Rousselle : "*La principale motivation des touristes et des habitants pour vivre sur ce territoire est sa nature encore préservée. Ils savent déjà que, pour en profiter, il est nécessaire d'adapter ses comportements et concevoir d'autres pratiques qui impactent peu cette nature*" (intervention au Conseil régional Rhône-Alpes de Véronique Rousselle, Conseillère régionale EELV, février 2011).

L'ERGC au sein du territoire

Des déficits à des choix stratégiques

Nous avons fait, avec regret, l'inventaire des déficits de gouvernance, des insuffisances et des coups partis.

Pour limiter les impacts négatifs des points mentionnés, nous préconisons :

- la définition indispensable, au plus vite, d'un 1^{er} puis d'un 2^{ème} cercle délimitant le territoire Chauvet. Choisir c'est toujours difficile pour des élus, mais la politique du flou ne peut pas être structurante. Créer une dynamique de territoire c'est d'abord le définir. Le principe de travailler en cercles concentriques évitera la frustration. L'ERGC n'est qu'un des éléments structurants du territoire départemental, ce serait entretenir un leurre que d'en faire un passe-partout destiné à ouvrir toutes les portes du développement !
- la réalisation d'un inventaire patrimonial complet et des acteurs concerné/intéressé doit être réalisé. Ce travail, plutôt que d'être conduit selon un schéma classique, pourrait être mené par des étudiants (si l'on veut créer une filière éducative voire universitaire, offrons des thèmes de recherche de territoire !) dans le cadre d'un projet de recherche professionnelle en lien étroit avec une cellule d'ingénierie patrimoine (voir Pilier 2).

Des choix thématiques avec des objectifs quantifiés

Des priorités thématiques pourraient alors être dégagées selon différents critères :

- **celui du transmis** : patrimoine naturel, art, traditions, architecture vernaculaire...
- **celui du rendu nécessaire** : gastronomie, bien vivre, accueil, hébergement, produits agricoles, artisanats d'art, circuits courts, agribio, déplacements doux.....
- **celui de l'opérationnel** : volonté décisionnelle, capacité à travailler en réseau, activation de filières, démarche cercles de qualité...
- **celui de l'éthique** : emplois à l'année, éducation, formation tout au long de la vie, développement durable, économies d'énergie, charte environnementale, déplacements collectifs, déplacements doux, économie sociale et solidaire...

Portés à connaissances des instances décisionnelles, présentés et argumentés à ces instances, des projets pourront ainsi se formaliser en croisant les enjeux du développement et permettre de définir des choix d'investissements sur notre territoire pour les 5 prochaines années. Ces priorités devraient être traduites en thèmes d'actions privilégiant le « hors juillet – août » .

Un véritable espace au service de producteurs labellisés

Il nous paraît nécessaire, pour que Chauvet serve réellement de support pour un écotourisme à l'année, d'aller plus loin qu'une simple boutique de producteurs locaux sur site. Nous préconisons qu'un espace soit réservé aux professionnels qui développent des filières de qualité dans les domaines de l'agriculture (producteurs et/ou transformateurs...), de l'artisanat d'art, de la découverte (guides accompagnateurs, médiateurs du patrimoine).

Comme nous préconisons un "label" pour les gîtes d'accueil, ce même label pourrait être appliqué à des produits et prestations : il reste à inventer le

label de "la patte d'ours"!!! Il est évident que cette labellisation serait grandement facilitée dans le cadre d'un portage dans une structure de type PNR. Une structure touristique est, semble-t-il, prévue au sein de l'ERGC. Elle dépendrait directement de l'Agence de Développement Touristique (ADT) départementale. On comprend tout l'intérêt d'une telle structure destinée à faire la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de l'Ardèche mais ce rôle ne devrait-il pas être dévolu à l'Office de Tourisme des Gorges de l'Ardèche ?

Cette mission pourrait même accélérer la prise de compétence tourisme par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Cela permettrait de consolider le financement de l'investissement et du fonctionnement d'un Office international et intercommunal de Tourisme sur le site de Ratière à Vallon-Pont-d'Arc avec des structures satellites implantées sur le territoire.

L'ADT pourrait éventuellement financer 2 ou 3 postes à l'année pour assurer cette mission et se réserver un espace dans le bâtiment. On y gagnerait certainement en lisibilité, en économie d'échelle et en dynamisme et en reconnaissance des acteurs du territoire.

L'ambition de ces propositions doit permettre de plafonner le tourisme estival, avec une reconversion progressive permettant la « démassification » et de développer des activités toute l'année... Sinon pourquoi investir 50 millions d'euros pour développer en été un tourisme dans une zone déjà sursaturée ? Il nous semble que les potentialités de développement d'un tourisme de proximité (dans un rayon de 500 km par exemple) seraient plus à même de répondre à nos attentes que la recherche d'un tourisme planétaire (le car de japonais qui reste une heure et demie...). Dans un deuxième temps, l'image même de notre territoire permettrait l'accueil de ces « touristes lointains », avec une offre différente.

La première image

La 1ère image : comment valoriser ce concept ?

La datation des peintures pariétales (-42 000 ans) à Nerja (Espagne) permettrait, après confirmation par une étude scientifique, de décerner à cette cavité andalouse le titre de grotte ornée la plus vieille du monde, dépassant ainsi les grottes françaises de Lascaux et Chauvet qui sont âgées respectivement de - 18 000 et - 32 000 ans.

Le concept de "première image" pour l'imagerie de la grotte Chauvet-Pont d'Arc n'est donc plus une réalité. Il n'en reste pas moins que l'ensemble des peintures et gravures conservées dans la grotte Chauvet reste remarquable tant par la diversité des représentations que par la qualité de l'exécution. Un lien est donc possible sur la thématique de l'image des origines à nos jours.

L'enjeu est de taille! Quelles images d'aujourd'hui peuvent rivaliser avec celles mises à jour par Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel et Christian Hillaire ? Quel sens donner à une telle comparaison, quelles représentations iconographiques privilégier ? Quelle est la logique qui pourrait permet-

tre de passer des images pariétales aux images numériques en 3D ?

Par contre, la création d'un véritable "centre de l'image" dans le domaine de l'art contemporain donnerait à l'Ardèche méridionale une résonance culturelle de dimension nationale -voire internationale-, mais l'Ardèche a-t-elle les moyens financiers et surtout politiques d'une telle ambition ?

On peut s'inspirer de la démarche de Metz qui, avec le succès que l'on sait, a su créer le centre Pompidou-Metz afin de "*présenter et faire découvrir toutes les formes d'expression artistique, sensibiliser le plus large public aux œuvres majeures des XX^e et XXI^e siècles et dans le paysage culturel de l'Europe. Il a pour ambition d'être un grand centre d'expositions et d'initiatives artistiques, reflet de la création contemporaine*".

De la même façon que le Centre Pompidou de Metz est relié à celui de Paris. Un tel centre qui relierait le passé et le présent pourrait être relié à un musée national ou de grande notoriété. Cela constituerait une belle opportunité pour réaliser un ensemble culturel éclaté de très haut niveau, à l'échelle de l'Ardèche Méridionale. Ce centre pourrait être implanté dans le 2^{ème} cercle du territoire Chauvet (Largentière, Les Vans, Aubenas...), ce qui induirait une réelle mobilité des visiteurs.

Le partenariat avec le Musée du quai Branly :

Un partenariat a été contractualisé avec le Musée du Quai Branly qui réaliserait chaque année (durant l'été ?) une exposition au Château de Vogüé. Ce partenariat semble (peu d'informations ont circulé) intéressant sauf à relever quelques interrogations :

- le choix du château de Vogüé a du être arrêté par la facilité à investir un lieu déjà ouvert au public et repéré comme tel. Toutefois, en mobilisant ce lieu ne va t-on pas le priver d'accueillir, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, des expositions souvent pertinentes, liées aux Arts plastiques, à la photographie, à la sculpture...? et ainsi affaiblir le développement culturel local ?

- si cette exposition « parachutée » se fait durant l'été, on est loin, bien loin de l'animation du territoire hors saison et de la capacité (voire de la volonté) des décideurs politiques de prolonger la saisonnalité..

- le site de Vogüé, encore une fois bien placé n'est-il pas justement situé trop près de l'ERGC, bloquant les visiteurs à la vallée de l'Ardèche sans faire profiter la partie ouest du territoire (bordure cévenole, piémont, montagne...) de la diffusion touristique ? Un site plus éloigné (on pense notamment à Largentière, cité médiévale qui pourrait ainsi révéler son patrimoine, Joyeuse, Les Vans, voire Aubenas...) engagerait une toute autre dynamique.

- enfin ce partenariat, qui aura nécessairement un coût (surtout sur la durée !) ne vient-il pas annihiler le développement culturel local et monopoliser une grande partie de financements qui ne profiteront plus aux acteurs culturels du territoire.? **Si l'on veut une dynamique locale : la gageure serait de réserver les mêmes sommes à l'exposition du Musée du Quai Branly et à la création culturelle du territoire.**

Transport

Force est de constater que notre territoire reste mal desservi par le réseau routier et que l'inexistence d'un réseau ferroviaire pénalise son accessibilité. Le retour du train, jusqu'à Vogüé dans un premier temps, puis ensuite vers Aubenas et vers le sud semble une évidence malheureusement peu soutenue par une grande majorité d'élus.

Le renchérissement des énergies conduit nécessairement à une politique de transport en commun (d'abord pour les résidents à l'année qui ont besoin de mobilité professionnelle, sociale, culturelle...). La desserte de notre territoire, qui connaît une forte poussée démographique, ne peut plus s'imaginer que par la route (voiture particulière, cars.).

L'ouverture de l'ERGC, même si cela ne doit pas être considéré comme une fin en soi pour tous les projets susceptibles d'être portés en Ardèche méridionale, est l'occasion de redéfinir l'accessibilité des communes et sites du territoire.

Faciliter des modes de transport en commun pratiques, faciliter les déplacements doux (ce qui reste difficile dans une région au relief varié) sont de nature à conforter une volonté d'écotourisme. Il convient toutefois de valider des projets qui semblent aller dans ce sens, ainsi la voie verte qui devrait relier Aubenas à Grospièrres, et au-delà, est-elle une vraie bonne idée ? Ce tracé n'innove pas dans la mesure où il reste dans le schéma classique des déplacements le long de la vallée de l'Ardèche sans desservir les liaisons transversales, il pénalise le retour d'un train ou d'un tramway en empruntant l'ancienne voie ferrée.

Ce tracé constitue une colonne vertébrale pour le territoire des Gorges, mais à quoi sert une colonne vertébrale si elle ne porte pas une ossature ? Il serait sûrement intéressant de travailler sur une variante qui lierait les villages entre eux (boucle intercommunale de déplacements dans un parcours sécurisé et accessible, été comme hiver). Elle proposerait aux futurs usagers de découvrir les richesses paysagères et culturelles de chaque commune en aménageant des voiries existantes et en les réservant prioritairement aux modes doux de déplacements.

Les voies réservées aux déplacements doux font partie intégrante du réseau de déplacements, à ce titre elles doivent être étudiées dans un schéma d'ensemble d'accessibilité, on s'étonne d'ailleurs que le mode de déplacement doux ait été si peu étudié dans le " plan de déplacement pour assurer l'accessibilité et la desserte de l'ERGC ", (Action 15 • étude 2010-2011, cabinets CODRA/REUNIR, coût 45 000 euros HT). Le lancement d'une étude, d'un montant de 120 000 euros, portée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour la réalisation d'un plan des transports urbains (PTU) sur le territoire Chauvet est une occasion à saisir pour répondre de façon efficace aux enjeux destinés « *mettre en œuvre les conditions pour que l'ERGC et le territoire environnant constituent une destination exemplaire à laquelle les visiteurs pourront accéder aisément et où, une fois sur place, ils pourront se déplacer tout en préservant la qualité environnementale et l'attractivité économique du territoire ; et à ce titre contribuer à la réussite de la candidature de la Grotte Chauvet à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco* ».

Enfin, comme cela se fait sur certains territoires, des initiatives pourraient être portées par la mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) pour le déplacement de village en village (comme cela se fait en milieu urbain, pour les vélib), et comme cela se pratique sur des territoires en France (PNR du Massif des Bauges, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse...) Cf. Action 20 du "plan de déplacement pour assurer l'accessibilité et la desserte de l'ERGC CODRA/REUNIR).

Concernant la mise en place d'un tram-train Vogüé - Le Teil, seul le coût de l'étude est indiqué (500 000 euros tout de même) mais combien pour les travaux eux-mêmes, le matériel, et quels délais de réalisation ? Se pose aussi la question du dernier kilomètre : quelles solutions (au pluriel) de transports en commun sont envisagées ? Dans le même temps, le projet routier est lui déjà bien affiné... sur tous les plans. Cf. Action 10 du "plan de déplacement pour assurer l'accessibilité et la desserte de l'ERGC CODRA/REUNIR).

En résumé la plupart des mesures privilégie la solution routière. Les transports alternatifs à la voiture et innovants ne sont qu'effleurés ! Nous demandons donc une étude approfondie de ces transports.

Le budget semble majoritairement fléché sur le pôle de Ratière et la déviation Est de Vallon Pont d'arc. Pourquoi ne pas mobiliser des financements européens de type FEDER afin de créer un projet exemplaire d'accessibilité du territoire ?

« Pour permettre une desserte qui préserve ce territoire et assure le succès de la candidature UNESCO de la grotte Chauvet, la Région doit exercer pleinement ses compétences en tant qu'AOT et d'aménagement du territoire, et doit mettre en œuvre ses priorités en faveur du climat. Nous demandons donc qu'elle s'engage dans une démarche volontaire d'offre de transports collectifs de qualité, routiers et non routiers sur ce secteur. C'est la raison de notre amendement » (intervention au Conseil régional Rhône-Alpes de Véronique Rousselle, Conseillère régionale EELV, février 2011).

Comment questionner et solidariser les habitants du territoire sur le volet UNESCO ?

Le label-inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO suppose que non seulement le patrimoine soit remarquable, mais qu'il serve de support à un véritable projet de conservation et de mise en valeur porté par les habitants du territoire. Il est indispensable que nous dépassions le réflexe chauviniste pour apprécier cette démarche de labellisation avec une objectivité suffisante. En l'état, méritons-nous ce label ? Il est aussi nécessaire de ne pas se tromper sur ce label qui peut aussi accentuer nos dysfonctionnements. En l'état, ce risque est grand .

Force est de constater que les habitants du " territoire Chauvet " (plus on est proche de l'épicentre du périmètre rapproché, plus on devrait se sentir mobilisé) ne se sentent pas investis par "l'ambition Chauvet", c'est-à-dire fortement impliqués dans un sentiment d'appropriation, sentiment qui responsabilise et permet de porter une ambition collectivement. À cela on peut avancer plusieurs raisons, la notion vague de ne pas être légitime par rapport à cette histoire (*« ce n'est pas la mienne, c'est une affaire de spécialiste, c'est pas " ma culture ", c'est une histoire pas claire où tout a été foireux, ça va nous apporter quoi ? c'est réservé aux élites, c'est nébuleux, on nous dit rien sauf dans des " grandes messes " où l'on nous dit toujours la même chose... »*). L'impression de subir plus que de porter. L'impression que ça va profiter aux autres mais pas aux " locaux ". En définitive on ressent

un sentiment teinté d'insignifiance, de dérisoire, d'inconsistant. Le manque de légitimité patrimoniale (« c'est pas mon histoire ») s'ajoute au manque de légitimité territoriale d'où un déficit d'intérêt : On est loin d'un sentiment d'appropriation du bien (le patrimoine commun) générateur de passion et d'ambition partagée.

Le classement UNESCO "à portée de main" n'apporte pas un souffle dynamique sur cette latence. Il ne déclenche pas d'espérance. Les habitants de ce territoire connaissent depuis longtemps la valeur de leur patrimoine naturel, qui est leur premier dénominateur commun, leur valeur ajoutée partagée. L'excellence de ce patrimoine est déjà dans leur conscience, intrinsèquement. On l'a vu lorsqu'ils se sont levés unis et "en masse" face aux intentions des industriels gaziers et pétroliers qui menaçaient leur terre.

Point n'est besoin d'inscrire leur "pays" dans un patrimoine mondial, pour qu'ils en connaissent la valeur. Quant au patrimoine préhistorique, il est trop en décalage avec leurs préoccupations pour qu'ils se l'approprient, la désignation de « l'objet Chauvet » voulue « d'en haut » est encore loin d'être ici synonyme d'appropriation.

Pour changer le cours des choses, une démarche volontariste est indispensable. Elle doit s'appuyer sur différents leviers pour lever l'adhésion du plus grand nombre, faciliter le sentiment d'appartenance en liant le projet au territoire, engager une démarche de citoyenneté en s'appuyant sur les relais éducatifs, associatifs et les élus, mettre en place des relais d'animation au plus près des préoccupations, des attentes et des interrogations de la population.

Chauvet ne doit pas se limiter à être un lieu de visite, cela doit devenir un lieu de rencontres matérielles et virtuelles (nous sommes à l'heure de la civilisation Internet) sur la naissance de l'Art, sur la capitalisation, l'enseignement des connaissances... Il faut remettre « le projet Chauvet » au cœur de la citoyenneté, au cœur de la cité, au cœur du territoire et ne pas le laisser enfermé dans l'opacité de procédures éloignées de ses habitants et de ses acteurs.

« Le choix a été fait de faire de ce site Chauvet un lieu touristique. Assumons avec ambition les conséquences de ce choix. Il sera important ainsi de penser les enjeux de gouvernance de ce plan de gestion et d'y intégrer fortement les citoyens. Nous suggérons, par exemple, la mise en place d'un groupe de vigilance intégrant les habitants sur toute la durée de l'exploitation. Ils seront à la fois les lanceurs d'alerte et des forces de propositions pour ne pas faire des gorges de l'Ardèche un parc d'attractions » (intervention au Conseil régional Rhône-Alpes de Véronique Rousselle, Conseillère régionale EELV, février 2011).

Nous avons tous visité des sites labellisés UNESCO. Les sites patrimoniaux appropriés et valorisés par les habitants en ont tiré profit. Les sites soumis à la pression des « cabanes à frites » et au tourisme industriel en ont subi des conséquences négatives marquées. Pour l'instant nous sommes plus proches de la deuxième catégorie.

Pour conclure

Notre choix stratégique

On ne peut pas dissocier Chauvet des enjeux actuels

Nous subissons des changements climatiques importants, rapides, qui vont changer nos comportements de façon très rapide, d'autant plus que la pénurie de pétrole va, sans doute, provoquer de nouvelles hausses des carburants dans les prochaines années.

Le marché touristique va donc, lui aussi, évoluer très rapidement. Les coûts de transports, la composante distance vont devoir être considérés... L'habitude de faire des centaines, voire des milliers de kilomètres pour visiter un espace de restitution risque de disparaître rapidement : Il sera possible de voir chez soit en images 3D, voir holographiques les mêmes richesses patrimoniales de façon plus authentique...

Les nouvelles technologies de communication, associées à la crise économique et aux enjeux énergétiques remettent lourdement en cause la pertinence d'un projet traditionnel d'espace de restitution tel qu'est conçu Chauvet.

Seule une ambition de territoire peut engager durablement une économie s'appuyant sur un tourisme. Il faut développer ce que tout individu n'aura jamais sur un écran, visualiser une image demande un simple "clic", mais montrer des images en les offrant dans un écrin de pleine nature avec un accompagnement humain et une qualité de service ne sera jamais remplacé !

Redonner à ce « territoire patrimoine », son intégrité, son excellence et sa crédibilité

Le tourisme s'est développé de façon « spontanée » dans le sud Ardèche, autour de l'eau et du soleil. Il a, pour l'essentiel été un tourisme « minier », profitant de la nature, sans beaucoup tenir compte de ses fragilités.

Ce territoire est souvent malmené par un tourisme trop important, sur une saison trop courte et dont les activités sont concentrées sur et autour des rivières. Il a aussi été maltraité par un urbanisme mal maîtrisé qui a conduit à un mitage des paysages où des typologies d'architecture se sont développées sans tenir compte de critères d'ensemble parfois simples à mettre en œuvre.

Avec la déprise agricole, la désertion de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle, le patrimoine aménagé des terrasses, des bords de rivières –toute l'intelligence d'une transmission humaine de savoirs et de savoir-faire- a été négligée, voire détruite dans l'indifférence quasi générale.

C'est pourtant ce qui nous reste de patrimoine naturel et bâti, la richesse culturelle que nous développerons et l'ambition partagée pour notre territoire pour qu'il devienne « un lieu d'avenir, une préfiguration du futur » qui pourra « sauver » Chauvet.

Il y a une crédibilité pour ce territoire où l'homme a su, au cours des millénaires, vivre en harmonie avec son environnement. Le propos n'est pas angélique, on sait aussi la lutte obstinée des hommes pour conquérir et valoriser ici la terre nourricière. Notre territoire n'est pas un décor artificiel mais la transmission d'un modèle social et environnemental. L'offre d'excellence que nous pouvons consolider et porter dans une logique de développement durable doit intégrer et valoriser ces valeurs sans folklorisme mais avec conscience.

La réserve des Gorges

Pour l'instant, cette réserve est d'abord le territoire dans lequel coule l'Ardèche, devenue une « route à canoës ». C'est aussi un territoire de l'aigle de Bonelli, emblématique.

Des chèvres redevenues sauvages depuis plus d'un siècle peuplent cet espace. Cela pourrait servir de cadre d'observation scientifique du retour progressif vers des phénotypes et génotypes anciens (voir un support de ressources génétiques). Le projet de réintroduction de bouquetins supposerait, sans doute, l'élimination de ce troupeau. La justification écologique de ce projet est moins qu'évidente, elle ne doit pas dériver vers la « réserve animalière »... Dans ce cas, pourquoi ne pas réintroduire l'ours, la hyène...?

Il apparaît indispensable, aujourd'hui d'insérer la réserve et le Pont d'Arc dans un ensemble cohérent plus vaste de type Parc Naturel Régional, englobant l'écosystème des plateaux karstiques... Il s'agit aussi de veiller à ce que l'économie liée à la rivière soit maîtrisée par une gouvernance afranchie de tout lobby.

Il faudra envisager, dans ce contexte des modes de fréquentation plus doux de ces territoires qui passent par des zones naturelles protégées faisant l'objet d'actions de valorisation concertée, une limitation de fréquentation et un code de bonne conduite reposant sur une charte de respect de la nature par l'ensemble des touristes.

De même les routes situées dans la réserve devraient cesser d'être des voies de circulation « normale », comme cela a été pensé dans les années 1960. Les réserver à la découverte amplifierait la valeur patrimoniale des Gorges.

Une véritable politique énergétique

Si notre territoire veut privilégier l'excellence et répondre, voire dépasser les critères demandés par l'Unesco pour le label "Patrimoine de l'Humanité", c'est-à-dire préserver l'environnement immédiat de la Combe d'Arc, mais également celui d'une "zone tampon" plus large, et faire en sorte que leurs habitants s'engagent dans une dynamique d'appropriation des valeurs patrimoniales au sens large, nous proposons d'associer d'autres choix :

1. S'engager vers l'abandon des carburants fossiles pour les transports et le chauffage. Cela ne se fera pas en quelques années, mais cette conversion

- sera pour nous une source importante d'emplois durables, en même temps qu'elle apportera une plus value importante à l'image de notre territoire.
2. S'engager sur la non-dépendance vis-à-vis de l'énergie nucléaire : produire plus d'électricité à base d'ENR sur le territoire Chauvet qu'il n'en consomme.
 3. Favoriser un choix de maîtrise et gestion en réseau coopératif intelligent (basé sur l'Internet) des énergies renouvelables, avec une maîtrise par des entreprises de l'économie sociale et solidaire du territoire Chauvet.
 4. Mettre en place une politique volontariste de sobriété énergétique sur le territoire (habitat, activités économiques).
 5. Initier un changement radical des moyens de transport : la politique des transports ne devrait pas se limiter -comme dans les années 1960- à la réalisation d'une voie rapide pour arriver à Vallon, avec un parking et une navette. La réalisation du "plan de déplacement pour assurer l'accessibilité et la desserte de l'ERGC et son territoire environnant" confiée à un bureau d'études aurait dû être un outil de large concertation envers les élus et les citoyens et ne pas se limiter à un catalogue de bonnes intentions.

Le choix de l'exemplarité

L'espace de restitution doit être un lieu d'architecture exemplaire, un bâtiment à énergie positive... Qu'en est-il exactement ? Quel est son poids énergétique ? Son poids carbone ? Cette construction doit porter des valeurs d'exemplarité, si tel est le cas –ce que nous souhaitons- ce doit être un axe fort de communication.

L'ensemble Chauvet, c'est-à-dire notre territoire, devrait, devra, devenir exemplaire en matière énergétique. Pour cela, il devra se situer en cohérence avec les grands projets Rhône-Alpes 2007 – 2013, et plus particulièrement avec 6 d'entre eux :

- Investir sur des axes ferroviaires majeurs : Nous sommes opposés au projet de Gare d'Allan. Le projet coûteux de la gare d'Allan ne répond pas à la demande des ardéchois de pouvoir se déplacer en train. Il engloutirait plus de 80 millions d'euros (soit le double de l'investissement prévu pour la construction de l'ERGC)!!!

Remettre en fonctionnement la ligne existante entre Le Teil et Voguè pourrait s'avérer plus utile et moins cher. En amont une réflexion doit être menée sur le train en Ardèche. La population qui utilise les grandes lignes TGV bénéficie déjà d'un service excellent mais très coûteux. Cela ne concerne pas l'ensemble des Ardéchois au quotidien.

- Donner à chaque Ardéchois la possibilité de rejoindre les services publics malheureusement toujours plus éloignés, en TER, est bien plus une priorité ! En Ardèche, le coût du transport est très élevé pour les familles. Il est temps de réfléchir à des solutions pour les trente prochaines années en tenant compte du tourisme (Chauvet), de la fin des énergies fossiles et du changement climatique. Un schéma de cohérence (SCOT) est en construction qui définira les modes de transports de demain.

Pour aménager et raccorder le site de la gare d'Allan, les collectivités n'ont pas les moyens d'aménager le réseau routier et le franchissement du Rhône sans augmenter encore les impôts locaux.

Enfin, construite en plein champ, la Gare TGV d'Allan engloutirait des dizaines d'hectares de surfaces agricoles ; ce à quoi nous nous opposons fortement. Ce projet vieux de 10 ans doit être abandonné, comme le sont de plus en plus souvent les projets de gare TGV en plein champ, es-

timés non-rentables par de nombreuses études et favorisant de nouveaux déplacements en voiture. Nous demandons qu'une alternative soit étudiée, avec une véritable implication des citoyens drômois et ardéchois, pour un projet alternatif, à budget constant (contribution de Danielle Izopet, Christian Moyersoën et Guillaume Vermorel).

- Le développement des transports collectifs par l'intermodalité. Ce grand projet correspond à l'une de nos ambitions majeures : mettre en place une politique de transport qui préfigure l'avenir en milieu rural, c'est-à-dire répondant aux besoins des habitants et des visiteurs . Le territoire Chauvet devrait être un lieu d'exemplarité, mais aussi d'innovation, d'expérimentation de véhicules et de pratiques adaptés.
- Accompagner les pôles de compétitivité et les clusters : Cela correspond pleinement à notre ambition... Pas nous cantonner à héberger un musée qui voit le passage de dizaines de milliers de visiteurs pressés apportant plus de nuisances que de bénéfices. Notre ambition est au contraire que Chauvet s'inscrive dans un réseau international (et avant tout européen) sur les Arts premiers, mais aussi et peut-être surtout sur les modes de communication et sur les révolutions énergétiques du futur (plutôt qu'un lieu d'exploitation des gaz de schistes !). Dans cet esprit, nous sommes aussi en cohérence avec le Grand projet « Appuyer le développement international des pôles de recherche et d'enseignement supérieur rhônalpins ».
- Développer la diffusion et le transfert de technologie, l'innovation et la croissance des PME. Ce grand projet veut faire de Rhône Alpes une Région leader en matière de développement économique durable. Pour cela, il vise à rapprocher les laboratoires de recherche avec les entreprises de toutes tailles en permettant : le transfert des connaissances, la valorisation des idées nouvelles, l'accompagnement des entreprises... L'Etat et la Région soutiendront des initiatives collectives s'inscrivant dans ce cadre. Cela correspond exactement à la démarche et aux objectifs que nous poursuivons, visant à faire du territoire Chauvet un espace d'innovation énergétique à partir d'un véritable transfert de connaissances et de mise au point partagées de nouvelles technologies énergétiques (voir sous chapitre présentant « le modèle énergétique proposé pour le territoire Chauvet).
- Soutenir la compétitivité des filières agricoles stratégiques : Dans le cadre d'une approche du projet Chauvet répondant aux exigences d'un développement durable, nous avons plusieurs filières concernées : la viti-viniculture, les fruits, l'élevage (caprin, ovin, porcin...) le maraîchage... avec une volonté de traçabilité et de qualité des produits transformés sur place, d'économie d'énergie (baisses des intrants consommateurs en énergie), circuits courts...
- L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques : ce projet correspond à notre préoccupation centrale en matière d'évolution du tourisme au cours de la prochaine décennie, mais aussi d'évolution accélérée des modes de communication et de la nouvelle donne énergétique qui conditionnent les mutations économiques de notre territoire.

Une nouvelle modernité

Nous assistons à des changements extrêmement rapides des valeurs qui représentaient la modernité. La mise en œuvre de l'ERGC doit faire preuve d'exemplarité au moment où nous devons repenser nos modes de fonctionnement et de gouvernance.

Nous devons réussir Chauvet. Les pouvoirs publics et les citoyens doivent se mobiliser pour cela. Cela suppose des changements radicaux en matière d'approche :

- Pour les transports : privilégier l'usage à la propriété, privilégier le collectif à l'individualisme, privilégier les modes de déplacements les moins consommateur d'énergie, repenser les besoins à l'année et ne pas trouver des solutions que pour 2 mois de saison estivale,
- Pour les biens d'équipement et de consommation (produits issus de l'agriculture en particulier), privilégier les circuits courts, la production et la transformation locale aux produits devant traverser la moitié de la planète.
- Intégrer largement le « poids carbone » de chaque produit ou service dans son prix de revient et son prix d'acquisition.

Préconisations synthétiques pour un « projet Chauvet durable »

Le cadre d'analyse choisi est celui des 4 piliers du Développement durable.

La gouvernance

Proposition 1 : Un territoire « Chauvet reconnu avec un 1^{er} cercle (territoire des Gorges) et un deuxième Cercle (Parc Naturel Régional).

Proposition 2 : Une véritable transparence sur l'origine, l'utilisation des fonds et sur l'ensemble des décisions pouvant être rattachées au « territoire Chauvet ».

Proposition 3 : Une activation d'associations travaillant en réseau pour faire émerger une vision partagée à partir d'une citoyenneté active.

L'économie du territoire

Proposition 1 : Insérer « Chauvet » dans la 3^{ème} révolution industrielle selon les 3 axes interdépendants : Energie, communications, organisation locale.

Proposition 2 : Encourager les synergies de valeur ajoutée plutôt que les mesures cloisonnées pour développer des entreprises ancrées sur le territoire.

Les priorités sociales

Proposition 1 : Développer une culture du territoire et un sentiment d'appartenance.

Proposition 2 : Ne soutenir que les activités apportant des emplois à l'année.

Proposition 3 : Favoriser le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'environnement au cœur du « projet Chauvet »

Proposition 1 : Mettre en œuvre une politique de préservation et de protection des ressources naturelles et culturelles du territoire, avec des zones d'usage et des zones de protection.

Proposition 2 : Produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme : une politique d'économie, baisse du bilan carbone, sortie de la dépendance nucléaire.

Proposition 3 : Passer du tourisme minier (qui « exploite » la nature) et saisonnier, à un écotourisme à l'année qui respecte la nature et valorise la culture, avec, en contrepartie un engagement dans l'économie verte.

Conclusion

Ce document à la fois critique et prospectif ne se veut pas un document d'expert. Il s'agit d'un document citoyen, même s'il a été l'occasion de recherche et d'acquisition de connaissances. Six mois de rencontres, de réunions ont été nécessaires à sa réalisation. Il rejoint certaines préconisations apportées récemment par des bureaux d'études, à la différence qu'un bureau d'études ne s'arrête souvent qu'à une simple liste de fiches-actions sans apporter de commentaires, d'éclairage complémentaire et en facturant sa prestation (ce qui est normal !).

Ce document pose un ensemble de questions. Il fournit un ensemble de propositions et de pistes pour l'avenir.

Il constitue surtout une vision d'excellence partagée, il raconte une « histoire possible » qui ne passe ni par l'utopie, ni par la « résignation ». Au contraire les solutions que nous proposons permettent de retrouver de l'emploi qualifié, de faire de la valeur ajoutée, tout en allégeant notre poids vis-à-vis de la planète.

De notre point de vue, ces choix ne sont pas seulement raisonnables, ils sont les seuls possibles... tant que personne ne présentera un véritable plan B crédible en face d'eux.

Ils ont aussi un autre avantage : ils sont largement reproductibles sur d'autres territoires, provoquant une contagion positive.



Cliché J.-M. Chauvet / MCC • SRA - RA

**« CE N'EST PAS CHAUVET QUI DOIT PORTER LE TERRITOIRE,
C'EST LE TERRITOIRE QUI DOIT PORTER CHAUVET »**



ANNEXES

Vous trouverez ci-après plusieurs documents versés en annexe. Il serait intéressant que l'ensemble des études, documents d'intérêts, rapports... se rapportant au « Grand projet Chauvet », puisse être accessible en ligne ou disponible dans un lieu de documentation (Centre Européen de Préhistoire, Bibliothèque municipale de Vallon-Pont-d'Arc...) situé dans le 1^{er} cercle du « territoire Chauvet »

UNESCO

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Source : <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5160/>

Date de soumission : 29/06/2007

Catégorie : Culturel

Soumis par : nDélégation permanente de la France auprès de l'UNESCO

Etat, province ou région : France, Région Rhône-Alpes, Département de l'Ardèche

Coordonnées N44 24 E04 24

Ref.: 5160

La Grotte ornée Chauvet-Pont d'Arc

* Description

La grotte Chauvet-Pont d'Arc: les premières images ... dans leur site naturel.

La grotte Chauvet-Pont d'Arc a été découverte le 18 décembre 1994 par trois spéléologues amateurs (Jean-Marie CHAUVET, Eliette BRUNEL et Christian HILLAIRE) dans le cirque d'Estre, méandre abandonné de la rivière Ardèche suite à la formation du Pont d'Arc. Cette découverte a bouleversé le monde de l'archéologie et de l'histoire de l'art, en raison de l'originalité du bestiaire, de la qualité esthétique, des techniques employées et de l'ancienneté des œuvres: avec une première phase de fréquentation humaine datée de 30 à 32 000 ans, la grotte Chauvet-Pont d'Arc est la cavité ornée la plus ancienne actuellement connue au monde.

Les dessins

Plus de 420 figurations ont été observées, et leur datation permet de les attribuer à la première civilisation d'Homo Sapiens Sapiens en Europe, l'Aurignacien. Cette culture n'était connue dans le domaine de l'art pariétal que par des dessins assez frustes : or les œuvres de la grotte Chauvet-Pont d'Arc présentent une qualité esthétique, un naturalisme et une recherche de relief aboutis, révolutionnant la notion de progression linéaire du talent artistique qui prévalait jusqu'à leur découverte.

Le bestiaire est très original : 14 espèces différentes sont représentées, parmi lesquelles une majorité d'animaux dangereux (ours, rhinocéros, mammouths, félins dont la seule panthère actuellement connue de l'art pariétal préhistorique). Les autres cavités ornées connues (notamment en Dordogne) sont surtout constituées de figurations des grands herbivores, et les animaux dangereux y sont rares.

Enfin, dans la grotte Chauvet se trouve la représentation la plus ancienne connue à ce jour du bas d'un corps féminin.

Les techniques artistiques employées sont étonnantes et complexes :

-les dessins sont organisés en grands panneaux, les parois participent à la mise en place des compositions d'ensemble ;

- les parois sont préalablement préparées par raclage ;

- l'estompe, inconnue auparavant, est courante dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc: les volumes corporels des animaux sont particulièrement bien rendus;

- les animaux sont juxtaposés dans une première recherche de la perspective, et de véritables scènes sont dépeintes : combat de rhinocéros, comportement de pré-accablément de félins, lions en chasse ;

- la réalisation des œuvres fait appel à plusieurs techniques : principalement de l'ocre rouge dans la première partie de la cavité, fusain et gravures ensuite; certains dessins réunissent même ces techniques (surgravage du dessin noir pour souligner des détails corporels) ;

- pour la première fois au monde, à Chauvet a été mise en évidence une méthode originale de formation de points par l'apposition des paumes de mains ocrées sur les parois : l'étude de ces paumes a permis d'«identifier» deux artistes différents (une femme ou adolescent et un homme). Grâce à une particularité de la main de l'homme, il est possible de la retrouver ailleurs et de suivre son cheminement dans la cavité.

La géologie de la cavité

La grotte Chauvet est aussi une cavité exceptionnelle du point de vue géologique : des volumes importants (développement de plus de 400 mètres, vastes salles dont celle des Bauges: 40 x 60 mètres), hauteur des plafonds allant jusqu'à 17 mètres (salle Hillaire), des concrétions splendides (colonnes, draperies, gours, disques et planchers concrétionnés), avec des couleurs très riches (du blanc le plus pur au rouge profond), et un régime noyé de la cavité qui a permis la formation d'une multitude de pendants calcaires et de coupoles.

La richesse archéologique

La grotte Chauvet-Pont d'Arc comporte une multitude d'ossements et de traces liées à la fréquentation de la cavité :

- animaux: fréquentation assidue de l'ours des cavernes (plus de 180 crânes), bauges d'hibernation, griffades ... et la piste d'ours la plus longue connue au monde à ce jour. D'autres espèces sont représentées: ossements et empreintes de loup et bouquetin, notamment.

- hommes : des empreintes de pied d'un adolescent ont été découvertes dans l'argile au plus profond de la cavité, ainsi que de l'outillage lithique or une pointe de sagaie. Les datations effectuées au carbone 14 sur des prélèvements sur les dessins, dans des foyers et des mouchages de torche, ont permis de distinguer deux périodes principales de fréquentation humaine: une première vers 30 000/32 000 ans, une autre vers 25 000/27 000 ans avant nos jours.

Le site naturel, écrin de la grotte

Monumentale arche de pierre de 54 mètres de hauteur, naturellement creusée par la rivière Ardèche, située dans l'axe exact et à quelques dizaines de mètres seulement de l'entrée de la grotte Chauvet, le Pont d'Arc est tout autant une curiosité géologique extraordinaire qu'un signal visuel incontournable.

Un phénomène géologique aux proportions impressionnantes

Le Pont d'Arc se présente comme une porte d'entrée naturelle du site des gorges de l'Ardèche. Ce phénomène géologique est rare, mais pas unique en France ni dans le monde. On recensa sur le seul territoire français une douzaine d'arches de pierre aux proportions remarquables, mais ces autres cas sont néanmoins loin d'avoir les proportions du Pont d'Arc, qui est le plus monumental d'entre eux : mis à part le Baous del Biel dans le Causse Méjean, qui surplombe le sol à 20 mètres de hauteur et sur quelques 15 mètres de largeur, les arches naturelles françaises ne dépassent pas 10 mètres de haut et de large tandis que le Pont d'Arc enjambe la rivière à 54 mètres de hauteur et sur 59 mètres de largeur...

Les arches calcaires comme le Pont d'Arc ne sont pas fréquentes : en France la plupart des ponts naturels creusés par l'eau et le vent présentent une formation en gypse, dolomie voire granit.

Par ailleurs, le Pont d'Arc est le seul cas en France d'arche de pierre surplombant une rivière encore en activité : et une activité non des moindres, l'Ardèche ayant pour caractéristique d'avoir des débits spectaculairement élevés (lors de la crue exceptionnelle de 1890, le débit de l'Ardèche fut estimé à plus de 7 000 m³/s au plus fort... à titre de comparaison le débit moyen du Rhône est de 1 800 m³ à l'embouchure).

D'autres arches monumentales aux proportions majestueuses existent dans le monde : arche de Jericoacoara (Brésil), arche des Kerguelen (partiellement détruite), pierre creuse de la vallée de Klostersal (Autriche), pont naturel de la baie d'Islands (Nouvelle-Zélande), pont naturel de Thaïlande, pont naturel d'Hiroshima (Japon), et bien sûr les dizaines d'arches fines d'Arches National Park, dans l'Utah (USA). Mais sauf information contraire il semble que seul le Punte del Inca, en Argentine, surplombe un écoulement d'eau permanent comme le Pont d'Arc : on peut donc considérer que seuls deux cas au monde présentent de telles caractéristiques.

Un paysage connu des Aurignaciens ?

L'arche de pierre est le produit du travail de l'eau qui, après avoir taillé dans le calcaire un méandre sinueux, a fini par creuser dans l'axe le plus direct d'écoulement et donc par abandonner le tracé de l'ancien méandre, désormais couvert de vigne. Cette action souterraine est également à l'origine de la formation des nombreuses autres cavités du site des gorges de l'Ardèche.

Evidemment, la question se pose de savoir si les hommes de la préhistoire, et en particulier ceux qui ont orné les parois de la grotte Chauvet, ont connu le même spectacle naturel. Les recherches menées par l'équipe: qui se consacre à Chauvet ont permis de répondre par l'affirmative: « L'étude des alluvions déposées au cours du quaternaire par l'Ardèche et celle des dépôts de versants permettent d'avancer que le relief contemporain des occupations humaines de la grotte Chauvet avait acquis pour l'essentiel les caractères actuels (...) Cette reconstruction permet d'écrire que le Pont d'Arc existait déjà au paléolithique supérieur et que les hommes ont du voir régulièrement le méandre du cirque d'Estre envahi par les crues de l'Ardèche. »¹

Que les Aurignaciens aient sans aucun doute vu le Pont d'Arc comme nous le voyons aujourd'hui est une chose, qu'ils aient délibérément choisi d'occuper une cavité située juste en face de ce Pont en est une autre, plus délicate à avancer scientifiquement. Les chercheurs s'accordent à faire l'hypothèse que la présence du Pont n'est sans doute pas étrangère au choix de la grotte Chauvet, pour plusieurs raisons matérielles : il s'agissait alors du seul point de passage de la rivière à pied sec, et ses proportions imposantes en faisaient un signal visuel impossible à ignorer pour des hommes remontant sur les bords de la rivière Ardèche en venant de la vallée du Rhône.

¹Source : *La grotte Chauvet, l'art des origines, sous la direction de J. Clottes, pp. 16-17.*

Déclarations d'authenticité et/ou d'intégrité

- Les datations au carbone 14 d'échantillons pris sur deux rhinocéros et un bison tracés au charbon ont donné un résultat compris entre 30 340 et 32 410 avant le présent ; compte-tenu des marges statistiques, cela signifie que ces peintures ont été faites à une date très ancienne, autour de 31 000 ans avant le présent, dans un intervalle de 1300 ans. La datation (26 120 +/- 400) d'un mouchage de torche superposé à la calcite couvrant un dessin, prouve que l'on doit écarter l'hypothèse de visiteurs solutréens ou magdaléniens qui auraient ramassé sur le sol des charbons aurignaciens et les auraient utilisés pour tracer leurs dessins plusieurs milliers d'années après le passage des premiers occupants de la caverne.

- L'effondrement du porche d'entrée de la grotte, il y a 20 000 ans environ, a permis la conservation des vestiges dans un état de fraîcheur et de conservation stupéfiants ; dès les premières investigations s'est imposée l'obligation de maintenir les exceptionnelles conditions physiques qui ont permis la conservation des œuvres et des sols préhistoriques : contrôles bactériologiques réguliers par le Laboratoire de recherche des Monuments Historiques, suivi climatologique de la cavité par le CNRS (Laboratoire souterrain de Moulis), avec 11 stations de mesure réparties sur l'ensemble de la grotte et indiquant en permanence la température de l'air et de la roche, l'hygrométrie, le

taux de gaz carbonique et la pression atmosphérique.

-La grotte est dotée d'un système de fermeture blindée avec digicode, d'une surveillance vidéo et audio permanente. Un protocole complexe est requis avant toute entrée : les rares visiteurs sont soumis à la signature d'une convention de comportement, doivent revêtir une combinaison et des chaussures n'ayant pas été en contact avec l'extérieur pour éviter au maximum les échanges biologiques avec la cavité.

-La grotte et le site naturel sont classés Monument Historique et au titre des sites (ministères de la Culture et de l'Ecologie) ; la grotte est fermée au grand public ; les terrains de la grotte appartiennent à l'Etat.

-La sanctuarisation de la grotte s'accompagne de moyens considérables d'étude et de conservation, mis au service d'un projet de mise en valeur, porté conjointement par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche, et destiné à transmettre au grand public les valeurs inestimables des œuvres de Chauvet-Pont d'Arc (facsimilé et centre d'interprétation)

Comparaison avec des biens similaires :

La comparaison entre le site de la grotte Chauvet-Pont d'Arc et les autres biens culturels d'art rupestre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (en particulier Lascaux, bien français inscrit en 1979, critères C(i) et C (iii), et Altamira, bien espagnol inscrit en 1985, mêmes critères) permet de mesurer l'exceptionnelle singularité de ce site.

1) Une singularité liée à l'ancienneté :

- les représentations de Chauvet-Pont d'Arc sont les plus anciennes connues dans le monde à ce jour : pour donner une idée du « vertige temporel » qui saisit le visiteur actuel de la grotte, il faut considérer qu'autant de temps s'est écoulé entre Lascaux et nous (environ 15 000 ans) . . . qu'entre Chauvet et Lascaux (encore 15 000 ans !) ;
- dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc se trouvent les plus anciennes traces laissées par un individu de notre espèce : cheminement d'un enfant et vestiges au sol (foyers, sagaie...);

2) Une singularité liée à l'état de conservation :

- les œuvres préhistoriques de la grotte Chauvet-Pont d'Arc sont les mieux conservées du monde connues à ce jour : grâce à l'obstruction naturelle de la cavité survenue par éboulement il y a 20 000 ans environ, et grâce à la décision prise de fermer immédiatement l'accès de la grotte au grand public, ces œuvres et leur écrin naturel n'ont jamais subi de dégradation ou de modification liées à l'ouverture à l'air ou à la fréquentation ;
- le paysage naturel autour de la grotte est resté sensiblement le même aujourd'hui qu'il y a 32 000 ans : il est aujourd'hui possible de dire que, à l'exception de la vé-

gétation, les artistes aurignaciens de Chauvet-Pont d'Arc ont regardé le même méandre abandonné de l'Ardèche, le même pont de pierre monumental enjambant la rivière, que nous aujourd'hui... Ce qui n'est pas le cas dans d'autres sites comme Lascaux, dont le site naturel d'implantation (la vallée de la Vézère) a beaucoup changé depuis que les œuvres préhistoriques ont été réalisées, ou comme Altamira, dont le paysage alentour de vallée ouverte est nettement moins saisissant et plus évolutif que celui, très clos et abrupt, qui entoure Chauvet-Pont d'Arc ;

- 3) Une singularité liée à la richesse géologique, artistique et paléontologique du site :
- le bestiaire de Chauvet-Pont d'Arc est de loin le plus important de toutes les grottes ornées connues au monde : en originalité (bestiaire composé à 68% par des animaux dangereux et des espèces considérées comme rares, voire exceptionnelles dans les grottes ornées), en nombre d'espèces représentées (14, dont la seule panthère de l'art pariétal connue au monde), en variété et qualité de la recherche stylistique (estompe, scènes exceptionnelles représentant le comportement animal -combat du rhinocéros, troupe de lions en chasse...-, simulation du mouvement...);
 - dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc se trouve la plus longue piste d'ours des cavernes connue à ce jour, ainsi que des empreintes de bouquetin et de loup.

Rapport n° 10.07.584, septembre 2010

Appel à projets mise en valeur des sites patrimoniaux

[...] Dans les délais, ce sont quatre vingt onze dossiers qui ont été déposés pour un montant total de travaux de 28.493.063 € HT, et 15.553.734 € de demande de subvention, soit plus de cinq fois les possibilités contractualisées. Le travail technique de sélection réalisé par les services de l'Etat, de la Région et du Département a permis de vérifier qu'ils ne correspondaient pas tous au cahier des charges et n'étaient pas tous aboutis, notamment au niveau des délais de réalisation.

Lors de sa réunion du 04 juin 2010, le Conseil stratégique du Grand projet grotte CHAUVET-PONT-D'ARC en présence du Préfet de l'Ardèche, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général de l'Ardèche, a arrêté la liste des 37 dossiers retenus et le décroisement des financements.

Dans ce cadre, les demandes de financement à la Région ont été ciblées sur 11 dossiers pour un montant total de 500 000 € et avec une intervention de 30 % sur la dépense éligible. Les dossiers déjà refusés dans le cadre des différents appels à projet culturels et dans le cadre des politiques contractuelles régionales (CDRA ou PNR) ou dont le rayonnement est très localisé et la mise en valeur peu développée ne sont pas financés par la Région.

Dossiers opérationnels proposés pour engagement de subvention :

- Commune de SAINT MARCEL D'ARDECHE : Mise en valeur du patrimoine historique et préhistorique de St Marcel d'Ardèche à la grotte (25) et au village (38) : pour un montant HT de 29.800 € dont 9.000 € de subvention Région,
- Conseil général de l'Ardèche : Mise en valeur de 7 belvédères, balcons sur les gorges de l'Ardèche, accès piétons, vue panoramique, signalétique : pour un montant HT de 593.200 € dont 77.000 € de subvention Région (sur une dépense de 256.600 € de médiation),
- Commune de SAINT LAURENT SOUS COIRON : Du moyen âge à la préhistoire... Et au-delà, circuit de découverte et de valorisation du patrimoine existant : pour un montant HT de 94.000 € dont 28.200 € de la Région,
- Commune de VIVIERS : Circuit patrimonial d'interprétation dans le centre historique de Viviers : pour un montant HT de 28.496 € dont 8.600 € de subvention Région.

- Commune de ST REMEZE : Grotte de la Madeleine installation de 2 expos vidéo-rama : une histoire d'eau (volet 1) et la vie de ceux d'avant (volet 2) : pour un montant HT de 69.834 € dont 21.000 € de subvention Région,

- Commune de BOURG SAINT ANDEOL : Restauration de la nécropole dolménique des Géantes et mise en valeur par la création d'un sentier d'interprétation : pour un montant HT de 149.000 € dont 45.000 € de subvention Région,

- Ardelaine Scop à SAINT PIERREVILLE : Redynamiser la fréquentation du site d'Ardelaine, en repositionnant les contenus de l'offre touristique et en améliorant la qualité d'accueil des visiteurs : pour un montant de 120.000 €, dont 36.000 € de subvention Région,

Dossiers retenus pour un financement de la Région mais qui seront proposés à une prochaine Commission permanente :

- Agence de développement touristique à PRIVAS : Mise en réseau et valorisation patrimoniale des villages de caractère de l'Ardèche,
- Safari de PEAUGRES : Création d'une station "Chauvet" au sein du Parc zoologique, PNR des Monts d'Ardèche à JAUJAC : Mise en valeur et en réseau des sites patrimoniaux, écotourisme de découverte,
- Commune de SALAVAS : Les balades de Salavas : site de Gleizasse, vieux village, château.

Rapport n° 11.07.581, octobre 2011

Appel à projets mise en valeur des sites patrimoniaux

Les trois partenaires du Grand Projet 8 Grotte Chauvet-Pont d'Arc inscrit au CPER ont décidé d'accompagner les sites patrimoniaux du territoire qui accueillent une fréquentation locale et touristique en lançant un appel à projets pour inciter à la mise en valeur et en réseaux. Cet appel à projets s'est adressé à tous les propriétaires ou exploitants (publics, associatifs ou privés) de sites patrimoniaux ouverts à la visite situés dans un rayon de 35 km de la grotte CHAUVET ou au-delà, s'ils justifient leur inscription et participation à des réseaux en place dans ce périmètre. Les projets doivent améliorer la valorisation, l'animation, la médiation culturelle et la mise en visite du site en direction d'un large public.

L'aide des trois partenaires est à hauteur maximum de 2/3 de la dépense HT (sauf ré-lementation contraire).

Comme l'indique l'annexe financière de la convention territoriale, les contributions des partenaires à cet appel à projets se répartissent de la façon suivante :
Europe (FEDER) : 506 000 €,
Etat (FNADT) : 1 590 000 €,
Région : 500 000 €,
Conseil Général de l'Ardèche : 200 000 €.

Lors de sa réunion du 04 juin 2010, le Conseil stratégique du Grand Projet Grotte CHAUVET-PONT-D'ARC en présence du Préfet de l'Ardèche, du Président du Conseil régional du Président du Conseil général de l'Ardèche, a arrêté la liste des 67 dossiers retenus et le fléchage des financements (logique de décroisement des crédits).

Dans ce cadre, les demandes de financement à la Région ont été ciblées sur 11 dossiers pour un montant total de 500 000 € et avec une intervention moyenne de 33.3 % sur la dépense éligible. Les dossiers déjà refusés dans le cadre des différents appels à projet culturels et dans le cadre des politiques contractuelles régionales (CDRA ou PNR) ou dont le rayonnement est très localisé et la mise en valeur peu développée ne sont pas financés par la Région.

Les subventions correspondantes sont votées au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets. Il s'agit ici d'engager les deux derniers dossiers de cet appel à projets, portés par le Safari de PEAUGRES et le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche.

Le dossier porté par le Syndicat Mixte du PNR des Monts d'Ardèche porte sur la mise en valeur et en réseau des sites patrimoniaux, écotourisme de découverte et notamment sur la création d'un espace scénographique au sein du domaine de Rochemure à Jaujac. Il permettra les renvois thématiques nécessaires sur l'ERGC et l'ensemble du territoire du PNR représentatif du patrimoine naturel, notamment les maisons et musées thématiques partenaires du Parc.

- Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche :
Dépense totale : 200 000 € - Participation régionale au taux arrondi de 46% soit 90 900 €.

Le dossier porté par le SAFARI PARC DU HAUT VIVARAIS porte sur la création d'une station "Chauvet" au sein du Parc zoologique. Il a été travaillé avec l'équipe du Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution Grotte Chauvet Pont d'Arc.

- Safari Parc du haut Vivarais
Dépense totale : 37 295 € - Participation régionale au taux arrondi de 34% soit 12 432 €.

<http://www.ccomptes.fr/fr/CRC24/Productions-ROD-2000.html>

La Grotte Chauvet

a) Genèse :

Découverte le 18 décembre 1994 par trois spéléologues amateurs à flanc d'une falaise de la vallée de l'Ardèche, la grotte Chauvet, vieille de 30 000 ans, située sur le territoire de la commune de Vallon-Pont-d'Arc, est considérée comme la plus ancienne grotte ornée (389 figures). Le 25 septembre 1995, le conseil général de l'Ardèche a arrêté le concept d'un Espace de Restitution (ER) de la grotte Chauvet avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'une structure de fonctionnement. Une convention avec le ministère de la Culture du 22 mars 1996 octroie au département la maîtrise d'ouvrage de l'ER et à l'Etat la maîtrise d'ouvrage pour les recherches et les relevés à l'intérieur de la grotte. Le terrain de 10 ha est un domaine de l'Etat depuis la décision du juge de l'expropriation.

b) Les études préparatoires à l'espace de restitution :

Une étude de l'Institut de Recherche Appliquée (IRAP) de novembre 1997, après un examen de l'environnement, des procédures administratives, des coûts et des critères d'appoint, a proposé de retenir comme choix définitif de l'ER les sites de la Roche des Fées et de Montingrand.

Puis, le département a confié à l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (AFIT) le 18 juillet 1996, une étude sur la fréquentation des Gorges de l'Ardèche. La visite de grottes arrive en tête des activités touristiques (69 %).

L'étude de la situation, des coûts et du concept, des recettes d'autres sites, établit un objectif de 260.000 visiteurs au prix d'entrée moyen de 43,20 F.

Enfin, la société Programmation et Assistance Technique aux Maîtres d'Ouvrages (PATMO) a souligné en décembre 1997 la nécessité d'un environnement naturel et d'une emprise pour le protéger. Estimant la fréquentation maximale à 3 000 personnes par jour et à 400 000 visiteurs par an, elle établit un budget prévisionnel pour 300.000 visiteurs de 12 MF en dépenses de fonctionnement (dont 2,1 MF pour 14 personnes salariées), et des recettes de 17 MF, dont 13,157 MF des entrées. Les recettes de la boutique sont évaluées à 40 F par visiteur (20 %), les dépenses d'investissement à 141,9 MF, dont 69 MF pour les films et 29 MF pour les salles de projections et l'espace découverte. Les études de la société PATMO étant orientées sur le mode de restitu-

tion par images, il aurait été utile de réaliser à ce stade des études sur un autre mode de restitution et de comparer les coûts, les avantages et les inconvénients.

c) Les marchés d'études :

Trois marchés négociés ont été conclus avec la société d'économie mixte " Les Productions du Futuroscope ". Une promesse de concession de licence et d'exploitation de brevet ainsi que la cession de la marque " Exploratoire de la Préhistoire " ont été signées le 20 novembre 1997.

Le premier marché d'étude du 14 mars 1996, relatif à la faisabilité de l'aménagement d'un espace audio-visuel, a décrit en juin 1997 une salle de projection panoramique, une salle constituant l'espace de restitution dotée d'un écran circulaire et un espace pédagogique, avec un temps moyen de visite de deux heures, un budget d'investissement de 90 MF et un temps de tournage de cinq mois.

Le marché d'étude du 20 octobre 1996, relatif à la réalisation d'une maquette photo-stéréo d'une première partie de la grotte et de deux cahiers des charges pour les salles de projection, a fourni par avenant un film test en relief d'une durée d'une minute trente qui a fait l'objet de deux diffusions les 17 mai et 6 juillet 1999. Un marché d'étude du 15 septembre 1997 relatif à l'étude d'un support de caméra à mouvements contrôlés et à la définition des contraintes de matériel n'a fourni au 31 décembre 1998 qu'une première phase. Un avenant du 19 juillet 1999 a substitué aux phases 2 et 3 la définition d'un prototype et d'un mode opérationnel de tournage à l'intérieur de la grotte.

Le mode de passation des trois marchés négociés sans mise en concurrence (article 104-II-2° du code des marchés publics) a été motivé par le savoir-faire spécifique de la société " Les Productions du Futuroscope " dans le domaine des prises de vues et par le besoin d'un système de restitution non reproductible. Le recours à l'article 104-II-2 est toutefois soumis à des restrictions si l'étude peut être réalisée par des procédés différents de ceux proposés par le titulaire et ne nécessite pas la mise en œuvre de droits exclusifs particuliers (CE, département des Alpes de Haute-Provence 29 novembre 1996, Préfet du département de la Haute-Corse 8 décembre 1995 et commune d'Agde 27 mai 1998). Les avenants de juillet 1999 modifient des marchés établis en octobre 1996 et en septembre 1997 qui devaient être initialement exécutés en février 1997 et 1998, révélant des retards d'exécution ni autorisés ni pénalisés, même si l'ancien président du conseil général évoque la " force majeure " dans sa réponse du 2 juin 2000.

d) Le lieu de l'espace de restitution

Après examen du site et sur avis favorable du conseil municipal de Vallon-Pont-d'Arc, le département a désigné le 31 mai 1999 le site de " La Mathe " pour la création

d'une zone d'aménagement différé (ZAD), avec un droit de préemption du département sur 14 ans.

e) Les modifications et le budget de l'opération

La Chambre constate que le conseil général n'opte plus le 18 octobre 1999 pour une restitution par images mais pour des représentations et des techniques multiples (fac-similé, films). Le département relève que le tournage dans la grotte est difficile, que la technique du film à haute définition est onéreuse et que des incertitudes scientifiques subsistent. Trois espaces de visite sont définis (environnement, origines de l'homme en Ardèche, interprétations, visite de la grotte).

Deux concours pour la définition des techniques scénographiques et pour la maîtrise d'œuvre des travaux sont lancés, mais la Chambre n'a pas été destinataire des "finalisations en cours " annoncées dans la réponse du 2 juin 2000.

Au 31 décembre 1999, les études ont représenté un coût de 2,888 MF auquel il convient d'ajouter le temps consacré par les agents du département (déplacements et suivi des dossiers).

En recette, un emprunt de 20 MF en 1997 n'a été mobilisé qu'à hauteur de 1,5 MF.

Le 13 décembre 1999, le département estimait le coût du projet de la grotte Chauvet à 120 MF. A l'heure actuelle, le financement de la phase d'études préliminaires et de définition de l'exploratoire de la préhistoire est assuré par l'Union européenne (comité de gestion départemental du 20 mars 1998) dans le cadre du Programme de Développement Rural sur les crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), sous-mesure 5-2, soit 4,120 MF, l'Etat (arrêté du 28 décembre 1998), soit 3,3 MF, et la région Rhône-Alpes (arrêté du 12 mars 1998), soit 3,3 MF.

Pour la poursuite du projet, le département n'a fourni aucun élément permettant de conclure à un financement prévisionnel de l'opération.